



Stratégie de développement durable pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| La Ministre-Présidente Hannelore Kraft | 3 |
| Le Ministre Johannes Remmel | 4 |
| A. Bases du développement durable en Rhénanie-du-Nord-Westphalie..... | 5 |
| I. Ligne directrice | 5 |
| II. La durabilité comme principe directeur pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie | 5 |
| III. Défis particuliers et domaines d'action politique spécifiques pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie..... | 8 |
| B. Axes prioritaires actuels de la stratégie de développement durable commune de Rhénanie-du-Nord-Westphalie..... | 14 |
| I. Plan pour le Climat..... | 14 |
| II. Stratégie en matière de l'économie de l'environnement..... | 17 |
| III. Stratégie en matière de biodiversité..... | 19 |
| IV. Politique financière durable | 20 |
| V. Développement urbain durable (villes et quartiers) et mobilité de proximité | 21 |
| VI. Changement démographique et quartiers adaptés aux seniors | 24 |
| VII. L'initiative régionale «La NRW est solidaire... pour une vie sans pauvreté ni exclusion » | 28 |
| C. Mise en œuvre de la stratégie de durabilité de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie | 30 |
| I. Structures pour une Rhénanie-du-Nord-Westphalie durable | 30 |
| II. Objectifs et indicateurs..... | 31 |
| III. Instruments de mise en œuvre interdisciplinaire de la stratégie de durabilité de Rhénanie-du-Nord-Westphalie | 41 |
| D. Mise à jour et Reporting | 46 |
| I. Rapports d'avancement du gouvernement régional sur la stratégie de durabilité | 46 |
| II. Rapports sur les indicateurs de durabilité de IT.NRW | 46 |
| III. Mécanismes de participation dans le cadre de la mise à jour de la stratégie..... | 46 |
| Annexe à la Stratégie de durabilité | 48 |
| I. Domaines couverts par les indicateurs de la stratégie nationale de durabilité (2014)..... | 48 |
| II. Les Objectifs de développement durable (ODD) – Sustainable Development Goals (SDGs)..... | 48 |
| La communication sur la durabilité..... | 49 |

La Ministre-Présidente Hannelore Kraft



Mesdames, Messieurs,

Avec sa stratégie de développement durable, le gouvernement du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie revendique le principe directeur d'un développement et d'une conception de notre Land orientée vers la durabilité. Nous, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie démontrons par là aussi que nous sommes en phase avec notre époque et même bien en avance sur certains dans la mesure où nous avons lancé notre conception en même temps que les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Maintenant il s'agit de les mettre en pratique. Pour cela nous allons interconnecter tous les domaines de la politique du Land dans le sens d'un développement durable et les harmoniser. En cela nous accordons une grande importance au fait que notre stratégie mise dès le début sur une large participation. Le plus grand nombre d'acteurs possible peuvent et doivent contribuer à modeler leur patrie avec leurs propres idées, propositions et critiques. Ainsi avec la population de Rhénanie-du-Nord-Westphalie nous apportons une grande contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Cette conception élargit notre chemin vers une Rhénanie-du-Nord-Westphalie durable, dans la mesure où le principe de durabilité est ancré dans tous les domaines de la politique du Land. Mais pour le succès de notre stratégie il est particulièrement important que celle-ci ne soit pas un programme rigide que l'on travaille point par point. Elle est bien plus que cela, à savoir la base d'un processus social et politique durable. Car en la mettant en pratique nous allons acquérir de nouvelles connaissances et découvrir de nouveaux chemins avec lesquels nous pouvons arriver plus vite au but: à savoir assurer le maintien de nos ressources naturelles pour les générations futures.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui jusqu'à présent ont participé à la conception de notre stratégie de durabilité et serais ravie de vous voir nous accompagner activement dans le futur.

A handwritten signature in blue ink that reads "Hannelore Kraft". The signature is fluid and cursive, written in a professional style.

Hannelore Kraft

Ministre-Présidente du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie

Le Ministre Johannes Remmel



Mesdames, Messieurs

Avec cette stratégie de durabilité pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le gouvernement du Land a proposé une conception qui permet de relever activement les défis rencontrés par notre Land. Cette stratégie a été mise au point par tous les ministères du Land en collaboration avec les groupes sociaux pour créer un cadre viable en vue d'une politique équilibrée sur le plan écologique, économique et social. Je remercie toutes celles et tous ceux qui se sont engagés dans ce processus!

Agir aujourd'hui – ensemble pour le développement durable en Rhénanie-du-Nord-Westphalie: c'est notre leitmotiv. Nous décidons aujourd'hui des fondements de vie de nos enfants et petits-enfants. Avec notre action durable en Rhénanie du Nord-Westphalie nous contribuons en même temps à la mise en œuvre des objectifs de développement durable adoptés en 2015 par les Nations Unies.

Quand on parle aux gens du Land de leurs perspectives d'avenir pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, on peut souvent constater que leurs visions à long terme sont très semblables. Nous voulons faire de ce consensus qui règne au sujet d'une image directrice pour une Rhénanie-du-Nord-Westphalie durable la base de notre politique. La meilleure manière d'atteindre ces objectifs continuera sûrement à faire l'objet d'une compétition animée entre les opinions et les idées. En cela nous n'avons pas le droit de perdre de vue les défis à long terme. La stratégie de durabilité ainsi que leurs objectifs et indicateurs nous aideront à examiner régulièrement et rappeler l'intervention de l'Etat.

Mais l'engagement du Land à lui seul ne suffit pas. Les contributions actives des citoyennes et des citoyens, des communes, de la société civile ainsi que de l'économie et des sciences sont fondamentaux pour l'avenir durable de notre Land. Je suis persuadé que cette stratégie durable engendre un cadre viable pour toutes les actrices et tous les acteurs dans le Land.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Johannes Remmel'. The signature is fluid and cursive.

Johannes Remmel

Ministre du Climat, de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Protection de la Nature et du Consommateur du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

A. Bases du développement durable en Rhénanie-du-Nord-Westphalie

I. Ligne directrice

Le gouvernement régional de Rhénanie-du-Nord-Westphalie s'engage en faveur d'un développement efficace, équitable et adapté aux défis futurs sur le plan social, écologique et économique et base, en conséquence, son action sur le principe de la durabilité. Dans cette optique, un équilibre performant doit être créé au service des générations actuelles et futures. En tant que Bundesland le plus peuplé, nous apportons la preuve de la mise en œuvre possible du développement durable tout en maintenant et en renforçant nos structures économiques et industrielles.

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie a pour mission de protéger et de développer le bien-être de tous les habitants et la prospérité de la société dans un environnement sain et intact. La responsabilité globale et les charges maximales que subit notre planète constituent le cadre de notre action.

Tous les habitants de Rhénanie-du-Nord-Westphalie disposent des mêmes chances de s'épanouir et de mener une vie satisfaisante. Les habitants de la région jouissent d'une qualité de vie élevée et d'une bonne cohésion sociale. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie demeure un site industriel important avec des structures économiques adaptées au futur. Les entreprises sont compétitives à l'échelle internationale et leur activité axée sur des principes sociaux et écologiques. La qualité de l'environnement s'est déjà tangiblement améliorée et des objectifs environnementaux exigeants ont été atteints.

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie organise sa transformation dans un processus ouvert, démocratique et dans le respect du principe d'égalité hommes-femmes sur la base de finances publiques viables et grâce à l'engagement des citoyennes et des citoyens, de la société civile, des communes, de la recherche, de l'économie, de l'action politique et administrative.

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie assume un rôle important de pionnier au niveau international, contribue aux efforts de l'administration fédérale, de l'Union européenne et des Nations unies et bénéficie d'échanges avec des régions et d'autres acteurs du monde.

II. La durabilité comme principe directeur pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie

1. Point de départ

Le développement durable est un principe directeur central de la politique de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et est considéré par de nombreux acteurs politiques de la région comme un modèle d'orientation politique important, même si les interprétations peuvent différer dans le détail. Le principe directeur de durabilité est en rapport étroit avec les principes de prévention et d'inclusion.

2. Concept de base

Le concept de base de cette stratégie est basé sur la définition notoire qu'en a donné le rapport Brundtland de 1987 mais il va au-delà. Notre conception du développement durable inclut évidemment le respect des limites des capacités de régénération de la planète (limites de la planète), mais part également du principe que seule une perspective de développement économique et social permettra d'assurer la durabilité écologique. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie est, à cet égard, en accord avec les quatre lignes directrices de la stratégie nationale de durabilité existant depuis 2002 et axées sur l'équité intergénérationnelle, la qualité de vie, la cohésion sociale et la responsabilité internationale, définies par tous les gouvernements fédéraux depuis 2002 comme le fondement de leurs efforts en matière de durabilité.

3. Responsabilité internationale

La crise financière et économique globale de 2007 et la considérable augmentation des réfugiés depuis 2015 ont définitivement démontré et fait ressentir les faits suivants: évolutions et crises globales telles que pauvreté et sous-développement dans d'autres parties du monde ont des conséquences directes sur la vie en Allemagne et en Rhénanie du Nord-Westphalie de la même manière que nos habitudes de vie et de consommation ont des conséquences directes pour les populations dans d'autres états: Le «village global» est devenue une réalité depuis longtemps et en tant que part de ce village global la Rhénanie du Nord-Westphalie endosse une responsabilité internationale.

C'est pourquoi la Rhénanie-du-Nord-Westphalie reprend à son compte les impulsions internationales en matière de développement durable, notamment le nouvel Agenda global 2030 et les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qu'il contient (en anglais *Sustainable Development Goals* (SDGs)). Dans sa stratégie de durabilité la Rhénanie-du-Nord-Westphalie indique comment elle entend relayer ces impulsions à l'échelon politique régional et contribuer à leur mise en œuvre. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie reprend à son compte les impulsions de l'Agenda 2030 également dans sa collaboration internationale et dans ses rapports avec ses régions partenaires Le gouvernement fédéral prévoit de poursuivre l'élaboration de la stratégie de développement durable nationale en 2016, en tenant compte des ODD et de fixer de nouveaux objectifs à l'horizon 2030. L'Union européenne et les autres *Länder* allemands, dont plus de la moitié dispose déjà de stratégies de développement durable, mettront également en œuvre les ODD.

Par une résolution en date du 26 juin 2015 relative à «Un programme de développement pour après 2015 - la Rhénanie-du-Nord-Westphalie comme pionnier de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable» (*Post-2015 Agenda für nachhaltige Entwicklung – Nordrhein-Westfalen als Vorreiter bei der Umsetzung der internationalen Nachhaltigkeitsziele*, LT-Drs. 16/8988) le Landtag a demandé au gouvernement régional, d'implémenter en Rhénanie-du-Nord-Westphalie les objectifs mondiaux pour le développement durable, notamment dans le cadre de sa propre stratégie en la matière. Le gouvernement régional répond à cette demande en présentant un projet de stratégie.

4. Efforts déjà accomplis en matière de développement durable en Rhénanie-du-Nord-Westphalie

La présente stratégie a pour but de reprendre les conclusions de l'Agenda 21 de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et des nombreux agendas et programmes locaux et régionaux de développement durable existants situés en-dessous de l'échelon régional. De nombreuses communes de Rhénanie-du-Nord-Westphalie - aussi bien au niveau des villes indépendantes qu'au niveau des arrondissements (*Kreise*) et des villes et communes appartenant à des arrondissements sont, à l'échelle nationale, voire internationale, pionnières en matière de durabilité.

En intégrant cette expérience précieuse au niveau régional, mais également communal, le gouvernement régional a promulgué le 12 novembre 2013 des «Éléments constitutifs d'une stratégie de développement durable pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie» (*Eckpunkte einer Nachhaltigkeitsstrategie für NRW*). Lors de la mise en œuvre de cette résolution gouvernementale, la conférence des secrétaires d'État du 23 juin 2014 a adopté un document stratégique intitulé «Vers une stratégie de développement durable pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie» (*Auf dem Weg zu einer Nachhaltigkeitsstrategie für Nordrhein-Westfalen*) soumis ensuite à consultation publique, entre autre, lors du troisième Congrès de développement durable de Rhénanie-du-Nord-Westphalie qui s'est tenu le 17 novembre 2014 à Mülheim/Ruhr. De nombreux acteurs et actrices issus de la société civile, de l'économie, des communes et de la recherche ont participé à cet événement. Les résultats de ce processus participatif, par exemple concernant un éventuel axe thématique prioritaire, ont été intégrés au présent projet de stratégie de développement durable.

5. Maximes d'action

Le processus d'élaboration de cette stratégie du gouvernement régional s'est basé sur les lignes directrices généralement admises du Réseau européen de développement durable (*European Sustainable Development Network*, ESDN). Les maximes d'action qu'elles contiennent joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre et le développement de la stratégie. Il s'agit notamment de:

- > l'intégration horizontale optimisée (en particulier entre les secteurs du gouvernement régional),
- > l'intégration verticale améliorée avec les Nations unies, l'Union européenne et l'échelon fédéral d'une part, et les communes de Rhénanie-du-Nord-Westphalie d'autre part,
- > la participation satisfaisante des acteurs sociaux et économiques,
- > mécanismes de mise en œuvre plus efficaces et
- > et d'un système de reporting et de mise à jour efficace.

6. Éducation au développement durable

Obtenir des résultats dans les champs d'action de cette stratégie exige également de parvenir à consolider, intensifier et institutionnaliser l'éducation au développement durable (EDD) au cours des prochaines années. Dans l'esprit de l'Agenda 2030 pour le développement durable (sous-objectif 4.7.), le gouvernement régional a adopté en janvier 2016 une stratégie régionale de formation au développement durable destinée à ancrer largement et à mettre en œuvre systématiquement l'EDD, si possible dans tous les domaines de l'éducation en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

L'examen spécifique des différents secteurs de l'éducation - depuis l'éducation élémentaire jusqu'à la formation extrascolaire, en passant par l'école, l'université et la formation professionnelle - est fondé, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, sur une conception commune de l'EDD: il convient de prendre en compte aussi bien le cadre de vie immédiat et l'environnement régional que les effets globaux. Au vu de la complexité des défis économiques, sociaux, écologiques et politiques, l'EDD et l'apprentissage global transmettent des connaissances interdisciplinaires et des formats innovants d'apprentissage permettant non seulement d'identifier les corrélations, de changer les perspectives et également d'apprendre à gérer les intérêts divergents, les conflits au niveau des objectifs et les dilemmes et de prendre des décisions et d'agir de manière tournée vers l'avenir.

Tous les organes de formation ont pour mission de transmettre ce type de compétence conceptuelle. Des enfants, jeunes et adultes doivent acquérir la confiance qu'ils ont en eux le potentiel de pouvoir façonner la Rhénanie du Nord-Westphalie dans leur environnement privé, professionnel et social de manière active, créative et tournée vers l'avenir au sens du développement durable.

Pour se conformer à la processualité d'un développement durable il faut continuellement examiner voire adapter ses objectifs avec la participation active des citoyens et des citoyennes. L'EDD poursuit son ambition qui consiste en un concept de formation globale tout au long de la vie qui transmet non seulement l'acquisition d'un savoir mais également des compétences sociales et émotionnelles ainsi que des valeurs. Le meilleur moyen d'y parvenir est de proposer un enseignement participatif misant sur la coopération avec des actrices et des acteurs de formation formelle et non formelle et de développer de nouvelles formes d'apprentissage en lien avec les réseaux locaux et régionaux.

La stratégie de l'EDD s'adresse de la même manière au gouvernement régional et à l'administration du Land de même qu'aux acteurs et aux actrices de l'économie, de la société civile et des communes dont le rôle particulier dans le cadre du processus de l'EDD les met en avant. La stratégie a pour but aussi bien d'améliorer les conditions-cadre que le soutien des processus de développement au sein des institutions pédagogiques.

III. Défis particuliers et domaines d'action politique spécifiques pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie

1. Protection du climat, efficacité des ressources et des matières premières

Afin de maintenir le changement climatique et ses conséquences inévitables à un niveau supportable, il est, de l'avis des scientifiques et après les résolutions de la Conférence de Paris sur les changements climatiques, nécessaire de limiter l'élévation de la température entre 1,5 et 2 degrés maximum par rapport à la période préindustrielle. Les G7 envisagent d'abaisser les émissions de carbone jusqu'en 2100. À cet effet, des efforts considérables sont nécessaires à tous les niveaux de la politique et de la société.

Dans un contexte d'objectifs climatiques existants au niveau de l'Union européenne et au niveau fédéral, la Loi pour le Climat a été adoptée dans le but de réduire les gaz à effet de serre en Rhénanie-du-Nord-Westphalie de 25 % minimum d'ici 2020 et de 80% minimum d'ici 2050 par rapport à 1990.

Pour atteindre ces objectifs de protection climatique, mais également au vu de la demande mondiale croissante de matières premières face à une disponibilité limitée, et pour lutter contre les nuisances environnementales liées à la consommation de matières premières, le renforcement de la protection des ressources ainsi que le renforcement de l'économie circulaire et l'augmentation de leur efficacité et de l'efficacité énergétique revêtent une importance particulière. De même, l'adaptation aux conséquences devenues inévitables du changement climatique revêtira de plus en plus d'importance.

2. Approvisionnement énergétique fiable, économique, respectueux de l'environnement et efficace

En Allemagne, un rôle particulier en matière d'approvisionnement énergétique est dévolu à la Rhénanie-du-Nord-Westphalie en tant que région énergétique et industrielle importante. C'est là qu'est produit près d'un tiers de l'électricité allemande et un quart environ est consommé dans la région elle-même. C'est également la raison pour laquelle elle émet environ un tiers des gaz à effet de serre d'Allemagne. En même temps, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie est un pôle industriel majeur et doit le rester à l'avenir. Des produits industriels à forte intensité énergétique mais de qualité élevée sont fabriqués sur ce site économique compétitif à l'échelle internationale. Ceci étant, les entreprises de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ont réalisé ces dernières années des économies d'énergies considérables grâce à des méthodes de production énergétiquement efficaces. Néanmoins, les objectifs de la transition énergétique tels que le développement des énergies renouvelables d'ici 2050 à une part de 80% de l'énergie électrique placent la région industrielle de Rhénanie-du-Nord-Westphalie devant un défi particulier. En effet, le niveau actuel élevé de la sécurité d'approvisionnement et la qualité de cet approvisionnement doivent restés garantis moyennant la disponibilité à l'avenir et à tout moment de capacités de production suffisantes et une infrastructure de réseau bien adaptée aux nouvelles structures de production. Des options supplémentaires de flexibilité doivent garantir que les fluctuations liées à l'alimentation par les énergies renouvelables peuvent être à tout moment compensées. L'augmentation de la part des énergies renouvelables et la diminution des besoins en énergie sont les conditions essentielles du succès de la transition énergétique.

3. Approvisionnement en produits alimentaires sains issus de la production durable

Outre la dimension globale de l'alimentation d'une population mondiale de 9 milliards d'individus à l'horizon 2050, l'Allemagne et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie sont confrontés à des défis en matière d'approvisionnement durable en produits alimentaires, par exemple en ce qui concerne l'exploitation durable des surfaces cultivées, l'élevage durable de bétail, les utilisations concurrentes des espaces libres, l'étiquetage et le gaspillage des denrées ainsi que leur contrôle. Des produits issus de l'agriculture durable doivent rester financièrement accessibles, même pour les petits revenus. Des produits alimentaires sains et durables offrent de nouvelles perspectives aux chaînes d'approvisionnement régional.

4. Maintien de la biodiversité et sylviculture durable

La biodiversité - diversité des habitats, diversité des espèces et diversité génétique des espèces - constitue la base de l'existence humaine. En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, cette diversité s'amenuise de manière alarmante: selon le dernier rapport environnemental du gouvernement régional, le nombre des espèces éteintes ou disparues a atteint un niveau inédit. La forêt, en tant qu'écosystème étendu et proche de l'état naturel contribue en grande partie au maintien de la diversité biologique. Protéger systématiquement la biodiversité, préserver les paysages culturels traditionnels, créer des espaces de développement de la naturalité et exploiter les forêts de manière durable et au plus près de la nature est un enjeu crucial.

5. La mobilité performante, respectueuse de l'environnement, énergétiquement efficace et sûre

Des systèmes de transport couvrant l'ensemble du territoire, performants et respectueux de l'environnement sont la condition sine qua non de la viabilité des zones de peuplement, du succès économique, du vivre ensemble, de la participation individuelle et du développement durable. Ce fondement est fortement menacé parce que, pendant de longues années, les investissements dans les infrastructures sont loin d'avoir été suffisants. Il convient de mobiliser de forts moyens financiers afin de remettre les routes, les voies ferrées et les voies d'eau dans état sûr, durable et stable.

La tâche principale de la politique des transports et le défi résident dans la nécessité de rattraper le retard en matière d'assainissement, ce qui a été négligé pendant des décennies, et en même temps d'accroître le volume courant des investissements dans la rénovation et la transformation durable des infrastructures dans la mesure nécessaire. Sachant qu'il convient de veiller à ce que les volumes croissants de circulation soient regroupés sur des axes performants de circulation afin de soulager dans la mesure du possible les territoires habités.

Or, les difficultés engendrées par un encombrement croissant ainsi que des émissions sonores et atmosphériques considérables, nuisibles pour l'environnement, mettent le secteur du transport de voyageurs face à des défis financiers importants.

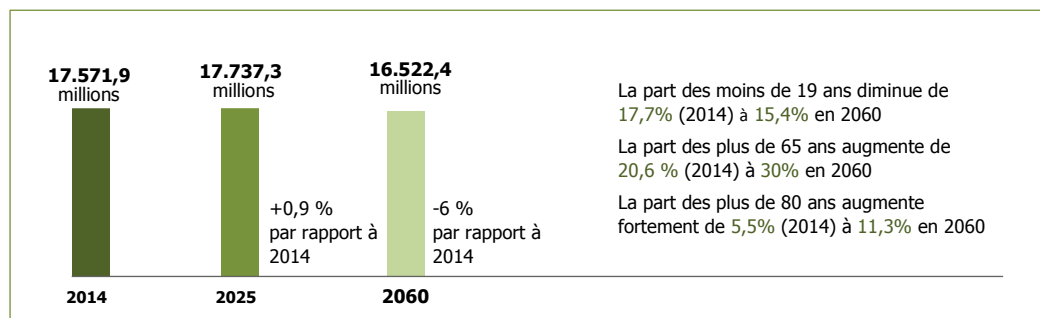
Le changement climatique et la raréfaction des ressources débouchent sur la nécessité de modifier en profondeur les systèmes de transport et de logistique. Ce secteur est actuellement le plus gros responsable des émissions de gaz à effet de serre. Mais la mobilité est en même temps vitale pour l'économie et la société.

Cela signifie que les infrastructures, les techniques d'entraînement, la logistique liée à la mobilité des personnes et des biens ainsi que les modèles financiers doivent être développés de manière à permettre une mobilité performante, respectueuse de l'environnement, énergétiquement efficace et sûre. La mobilité de proximité, l'électromobilité ainsi que les opportunités offertes par la numérisation grâce à de meilleures possibilités de guidage du trafic et la possibilité de combiner différentes solutions de mobilité sont les moteurs du développement durable.

6. Santé et bien-être à l'ère du changement démographique

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie est à la veille de changements importants dans la pyramide des âges. La population continue de vieillir. Ainsi, selon les prévisions démographiques actuelles, la proportion de personnes âgées (de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de 20 à moins de 65 ans) passera de 33,8 à 56,1% entre 2014 et 2060.

Population Rhénanie-du-Nord-Westphalie 2010 à 2060¹



Le changement démographique dicte de grandes exigences à tous les domaines de l'économie, de la société et de l'infrastructure, depuis les modifications du monde du travail jusqu'aux conditions de vie sociales et sanitaires de la population âgée, en passant par les problèmes de personnel qualifié et de relève au sein des entreprises. Il en résulte, par exemple, des exigences élevées envers les prestations de santé et de soins ainsi que du point de vue de l'offre d'approvisionnement et de participation. Une politique spécifique en faveur des personnes âgées est nécessaire dans de nombreux endroits: dans les quartiers, les centres urbains et l'espace rural: des soins et des services de santé intersectoriels stationnaires et ambulants d'excellente qualité et sensibles aux questions de genre et de culture doivent y être garantis partout. Parallèlement, le changement démographique impose une promotion de la santé efficace et basée sur le milieu environnant ainsi que la prévention à tous les âges de la vie pour tous les genres et dans tous les domaines.

Le droit à l'autodétermination des personnes concernées et de leurs familles (qui les prennent en charge) doit être au centre de la politique de santé et de soins, même dans un contexte démographique modifié. Les besoins de main-d'œuvre qualifiée doivent être satisfaits.

7. Participation, égalité des sexes ainsi que sécurité sociale et cohésion dans une société en mutation

Promouvoir la participation sociale, la sécurité sociale, l'égalité des sexes et l'intégration des étrangers et renforcer ainsi la cohésion sociale est, et demeure, un défi spécifique pour l'avenir de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

On a assisté, et assiste, d'une part, à des augmentations considérables de patrimoine avec l'élargissement des possibilités d'épanouissement individuel, d'autre part, on est confronté au fait que la proportion des individus qui ne peuvent que peu ou pas participer à la vie sociale et sont frappés ou menacés par la pauvreté (par ex. augmentation de la pauvreté des enfants et des personnes âgées ainsi des personnes à très faibles revenus, notamment des femmes). Ces situations sont souvent dues au chômage (de longue durée) ou à des emplois précaires. Cela met, sans parler des conséquences pour les individus concernés eux-mêmes, les systèmes de sécurité sociale face à de grands défis.

Compte tenu des migrations, de la diversité culturelle, du changement démographique et de l'évolution des modes de vie et des parcours professionnels, le défi consiste également à gérer l'hétérogénéité croissante de la société. La promotion et la création de possibilités de participation plus nombreuses ainsi que de l'égalité des sexes et des chances sont des tâches clés pour que notre région puisse aborder l'avenir.

8. Construire l'avenir avec une bonne formation

L'évolution démographique, la pénurie du personnel qualifié, la migration et l'intégration de même que la lutte contre les disparités sociales et la gestion de l'hétérogénéité placent les institutions de formation formelle et non formelle en Rhénanie-du-Nord-Westphalie devant d'énormes défis.

¹ Selon les prévisions démographiques de IT.NRW de 2015.

L'évolution numérique ouvre certes des perspectives économiques et sociales mais recèle aussi des risques personnels. La formation se doit d'apporter des contributions à ces questions afin que la Rhénanie du Nord-Westphalie puisse subsister à l'avenir en tant que société industrielle et société du savoir et de l'information. Ainsi les structures éducatives sont appelées à agir de même que les communes, le Land et la société civile. L'éducation elle-même est l'une des ressources humaines les plus précieuses. L'éducation permet de donner un sens personnel, favorise la vie culturelle et est la condition à une participation professionnelle et sociale réussie. Le potentiel de tout un chacun est donc de promouvoir le mieux possible, indépendamment de son niveau personnel de développement, de son sexe, de son origine et de son âge. Apprendre devrait également se faire de manière durable afin qu'une large utilisation axée sur la durée des nombreuses offres de formation soient accessibles à tous.

La transcription des compétences-clés nécessaires à la transposition pratique des connaissances sur le développement durable est particulièrement importante pour une formation axée sur les défis sociaux de l'avenir. Le programme d'action mondial «La formation au développement durable» (FDD/BNE) en appelle aussi bien à la capacité d'apprentissage et d'innovation des gens qu'aux établissements d'enseignement. Afin de faire avancer la mutation sociale nécessaire, le gouvernement régional met donc l'accent dans le cadre de sa politique de formation et de durabilité sur l'intégration de la FDD/BNE dans chaque phase de l'apprentissage de la vie.

9. Viabilité des finances publiques

Le gouvernement fédéral poursuit son objectif de présenter des budgets équilibrés à partir de 2020. Grâce à un budget structurellement équilibré de manière durable, la viabilité des finances publiques est assurée à long terme. Sur la voie d'un budget équilibré afin de respecter le frein à l'endettement en 2020, les nouvelles dettes seront progressivement supprimées.

La compensation budgétaire ainsi que l'assurance de la capacité d'action dans l'accomplissement des tâches sont également des conditions pour une politique régionale responsable. C'est pourquoi le défi central consiste à consolider le budget régional et en même temps à investir dans des secteurs d'avenir judicieux. Le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie doit demeurer même après 2020 un site innovateur et attirant pour les entreprises et les familles. Ainsi une consolidation durable suppose des investissements d'avenir dans la formation et l'infrastructure.

Les fortes dépenses supplémentaires destinées aux réfugiés constituent un autre défi financier. L'approvisionnement et l'intégration des réfugiés est une tâche permanente dont doivent s'acquitter le Land et les communes dans les prochaines décennies.

10. Intégration des réfugiés

En 2015 à la suite de la guerre en Syrie, de la situation difficile aussi dans d'autres pays et des mouvements migratoires qui s'en sont suivis, plus de 200 000 personnes sont venues chercher refuge en Rhénanie du Nord-Westphalie. Soutenir la lutte contre les causes de la fuite dans les pays d'origine des réfugiés ainsi que l'aide à la mise en œuvre de nouvelles perspectives durables pour les gens restés dans ces pays constituent un grand défi également pour l'Europe.

La Rhénanie du Nord-Westphalie et ses communes sont particulièrement tenues d'apporter des réponses aux questions de migration, d'asile et de réfugiés. L'arrivée de réfugiés et de demandeurs d'asile, leur hébergement durable ainsi que leur approvisionnement et soutien sont devenus des tâches centrales sur le plan politique et social.

Un grand nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés vont rester en Allemagne un certain temps voire durablement car un retour est exclu en raison de la guerre, de la détresse et des persécutions. Ils ont donc le droit de bénéficier de mesures d'intégration et de participation sociale. Pour que cela soit possible, l'accès à la langue, la formation et le travail est indispensable.

L'intégration des réfugiés est un thème transversal concernant tous les ministères du

gouvernement régional. Il est de l'intérêt de la Rhénanie du Nord-Westphalie de soutenir les demandeurs d'asile et les réfugiés afin qu'ils restent durablement en Allemagne, qu'ils apprennent rapidement la langue allemande, qu'ils obtiennent une formation (scolaire) et un emploi régulier. L'accès rapide au travail est d'une importance cruciale. Pour cela, il faut mettre en place pour les hommes et les femmes des offres et des structures favorisant l'intégration linguistique, sociale et professionnelle.

La Rhénanie du Nord-Westphalie affronte deux défis. Il s'agit d'une part de continuer à soutenir activement l'intégration, la reconnaissance et l'égalité de ceux et celles qui vivent ici depuis longtemps et qui souvent sont aussi déjà nés en Allemagne, et d'autre part il s'agit aussi d'offrir toutes les possibilités de participation totale à ceux et celles qui débarquent en Rhénanie du Nord-Westphalie et vont y rester.

11. Champs d'action et axes prioritaires

Le gouvernement régional a identifié, sur la base du document stratégique de juin 2014 et des commentaires qu'a suscités cette première édition de la stratégie de développement durable, les 19 champs d'actions suivants qui couvrent de manière adéquate les trois dimensions classiques de la durabilité et revêtent certains aspects transversaux:

- > protection du climat et transition énergétique
- > économie durable,
- > protection des ressources naturelles: biodiversité, forêt, eau, espaces/sols, air, environnement et santé
- > changement démographique,
- > cohésion et participation sociale,
- > bon travail – travail équitable,
- > intégration,
- > politique financière durable,
- > développement urbain durable (ville et quartiers),
- > mobilité durable
- > consommation durable/modes de vie durables,
- > économie rurale,
- > santé,
- > politique «One World»/dimension européenne et internationale,
- > égalité des sexes,
- > inclusion,
- > développement durable dans les communes (agenda local),
- > engagement/participation citoyens
- > éducation et recherche

Avec cette orientation thématique, la stratégie de développement durable de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie couvre presque tous les champs thématiques des 17 objectifs de durabilité internationaux qui sont du ressort et de la responsabilité de la région Rhénanie-du-Nord-Westphalie.²

Dans le cadre de la stratégie de développement durable, les thèmes ne doivent pas être examinés de manière isolée mais dans une perspective d'ensemble. Dans la présente stratégie, des objectifs sont définis pour tous ces thèmes des indicateurs sont également associés à de nombreux thèmes (voir Section C.II.).

Dans ce cadre, le gouvernement régional a identifié les priorités actuelles suivantes en termes de politique de développement durable interministérielle commune auxquelles il a décidé de se consacrer particulièrement au cours de la période à venir (voir Section B.):

- > Plan pour le Climat,
- > stratégie pour l'industrie environnementale,

² Une affectation des 19 champs d'action aux 17 objectifs de développement durable internationaux est effectuée dans le Tableau au point C II.

- > stratégie en matière de biodiversité
- > politique financière durable,
- > développement urbain durable (ville et quartiers) ainsi que mobilité de proximité ,
- > changement démographique et quartiers adaptés aux séniors et
- > initiative régionale «La Rhénanie-du-Nord-Westphalie est solidaire...pour une vie sans pauvreté ni exclusion» (*NRW hält zusammen... für ein Leben ohne Armut und Ausgrenzung*)

Toutes les priorités ont une dimension interministérielle forte et semblent être particulièrement à même de mettre en évidence les synergies entre les divers champs politiques et d'être transcrites politiquement. L'approche du gouvernement fédéral et d'autres *Länder* est justement de définir les priorités et suit par ailleurs les recommandations des fédérations communales et de nombreux acteurs de la société civile émanant du processus de consultation en amont.

Dans le cadre des rapports d'avancement prévus pour la stratégie de développement durable, des thèmes supplémentaires peuvent être notamment définis et des thèmes existants modifiés ou supprimés de la stratégie.

B. Axes prioritaires actuels de la stratégie de développement durable commune de Rhénanie-du-Nord-Westphalie

I. Plan pour le Climat

1. Situation initiale

Dans son cinquième Rapport de situation datant de 2014, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (*Intergovernmental Panel on Climate Change, IPCC*) a montré que les activités humaines modifiaient le climat à un rythme de plus en plus rapide. Par rapport à la période préindustrielle, la température globale moyenne s'est élevée jusqu'à aujourd'hui de 0,8 degrés Celsius. Lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques en décembre 2015 ces faits scientifiques sont devenus la base du nouvel accord global sur le climat. Il est généralement admis, que le changement climatique et ses conséquences ne pourront être maîtrisés qu'au prix d'une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la limitation du réchauffement global entre 1, 5 et deux degrés Celsius. Il convient en outre de s'adapter aux conséquences désormais inévitables du changement climatique.

Dans ce contexte, le gouvernement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a procédé à une réorientation de sa politique climatique à partir de 2010. Après l'adoption du Programme initial de Protection du Climat 2011 (*KlimaschutzStartProgramm*) et de la Loi sur la Protection du Climat (*Klimaschutzgesetz*) en 2013, puis l'inauguration de KlimaExpo.NRW 2014, le Plan pour le Climat (*Klimaschutzplan*) pose un jalon supplémentaire. Avec le Plan pour le Climat de Rhénanie-du-Nord-Westphalie adopté en mai 2015 par le gouvernement régional et en décembre 2015 par le Landtag, le gouvernement régional définit les stratégies et les mesures qui permettront d'atteindre les objectifs inscrits dans la Loi sur la Protection du Climat. Le Plan pour le Climat de Rhénanie-du-Nord-Westphalie indique la manière dont l'efficacité énergétique et des ressources, les économies d'énergie et le renforcement des énergies renouvelables peuvent être promus «par le bas» et énonce des mesures grâce auxquelles le Land peut se préparer aux conséquences désormais inévitables du changement climatique. Le Plan pour le Climat contribue ainsi à mettre en œuvre le principe directeur du développement durable.

Il convient, ceci étant, de permettre à la Rhénanie-du-Nord-Westphalie de rester le «premier Land énergétique et industriel». En effet, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie a déjà dû affronter de grands défis au cours de ces dernières années. Les processus d'adaptation des secteurs du charbon et de l'acier ont exigé beaucoup d'efforts de la part de la population et des entreprises, tout en ouvrant, malgré tout, de nouvelles perspectives. L'industrie a été, et est encore, la pierre angulaire de la transition. Avec ses chaînes de création de valeur, elle a mis sur pied la base du progrès et du bien-être.

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie restera à l'avenir une région industrielle. Dans le même temps, pour les industries du secteur énergétique largement représentées en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Loi sur la Protection du Climat vont constituer de nouveaux défis. La protection du climat exige, en conséquence, du gouvernement régional d'imposer des conditions concurrentielles équitables dans le cadre de la transposition des conventions internationales sur le climat ainsi que, au niveau fédéral et au niveau européen, des conditions cadres contribuant à la réalisation objectifs. Le gouvernement régional soutient parallèlement les entreprises dans leurs efforts pour choisir des orientations respectueuses de l'environnement et mettre à profit les nouvelles opportunités qui en découlent. Car les efforts globaux de protection du climat et les orientations vers un approvisionnement et une exploitation énergétique durable accroissent la demande de technologies de protection du climat, notamment sur les marchés mondiaux de pointe en pleine croissance de la construction de machines et d'installations, des nouveaux matériaux, de la

mobilité et de la logistique, de l'économie de l'information et de la communication, de l'économie énergétique et environnementale, de l'économie des médias et de la création, de la santé et des sciences de la vie. La politique de protection du climat de la région de Rhénanie-du-Nord-Westphalie fait donc partie intégrante de la politique gouvernementale, dans un système misant généralement autant sur la puissance économique que sur la justice sociale et la responsabilité écologique.

En tant que site industriel et de services et région fédérale la plus peuplée, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie est en outre tributaire de l'énergie à un prix abordable. Le soutien des ménages dans le cadre des économies d'énergie, les investissements dans les technologies d'économies et d'efficacité énergétiques, dans les systèmes de propulsion alternatifs et dans le renforcement des énergies renouvelables contribuent à l'indépendance croissante par rapport aux prix en vigueur sur les marchés mondiaux sur lesquels la politique régionale n'a pratiquement aucun contrôle. L'objectif du gouvernement régional est, avec une politique de protection climatique et énergétique ambitieuses, de poser des jalons à long terme pour une politique d'énergie à un prix abordable fondée sur les énergies renouvelables.

Le Plan pour le Climat énumère en outre les mesures grâce auxquelles la région peut se préparer aux conséquences désormais inévitables du changement climatique. En effet, le changement climatique ne pourra plus être entièrement endigué - même si, dès aujourd'hui il n'y avait plus dans le monde entier la moindre émission de gaz à effet de serre. Les effets de ce changement climatique sont de plus en plus évidents, même en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Les épisodes de fortes pluies ou de forte tempête sont de plus en plus fréquents. Les experts évaluent les conséquences du changement climatique en Rhénanie-du-Nord-Westphalie à environ 70 milliards d'euros d'ici 2050. Grâce à des mesures d'adaptation précoces et prospectives, même s'il n'est pas possible d'exclure des conséquences négatives pour les êtres humains, la nature et les infrastructures, ni d'éviter totalement les coûts engendrés, il est tout de même possible de diminuer la vulnérabilité.

2. Interactions importantes avec d'autres champs d'action

Afin de pouvoir mettre en œuvre avec succès des stratégies et des mesures de protection du climat et d'adaptation au changement climatique, la participation des actrices et des acteurs les plus divers est impérative, depuis le secteur énergétique et l'industrie jusqu'aux ménages, en passant par les communes, l'industrie du bâtiment et des transports, le commerce et le secteur tertiaire ainsi que l'agriculture et la sylviculture. La protection du climat est ainsi, en soi, un thème transversal qui possède différentes interactions avec divers champs d'action.

De forts recoupements existent notamment avec la stratégie de l'économie de l'environnement qui poursuit l'objectif de renforcer encore la position forte de l'économie de l'environnement de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, d'accroître sa compétitivité et de faire des entreprises de Rhénanie-du-Nord-Westphalie des pionnières en matière d'efficacité des ressources et de l'énergie ainsi que de promouvoir une gestion de l'économie orientée vers la protection du climat.

Aussi bien la protection du climat que l'adaptation aux conséquences du changement climatique sont des facteurs importants pour le domaine de la protection de la nature. Le maintien de la biodiversité n'est, en conséquence, pas seulement traité de manière exhaustive par la stratégie de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie en matière de biodiversité, mais joue également un rôle important dans le Plan pour le Climat de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

3. Objectifs à moyen terme³

- a. Réduire les gaz à effet de serre: réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 25 % d'ici 2020 et d'au moins 80 % d'ici 2050 (par rapport à 1990). Pour 2030, le gouvernement régional se base sur les projections élaborées dans le cadre du Plan pour le Climat selon

³ Les données pour 2030 résultent de projections de l'Institut de Wuppertal dans le cadre du Plan pour le Climat. Dans le projet de Plan pour le Climat, tel qu'il a été adopté par le gouvernement le 15/6/2015, figure à la page 41: «Au cours des années qui viennent, il convient de poser des jalons pour les décisions d'investissements à l'horizon 2030. Le gouvernement régional estime qu'il convient également pour cette période de s'orienter sur les fourchettes définies par les projections de l'Institut de Wuppertal. »

lesquelles les émissions baisseront d'environ 44% d'ici 2030, compte tenu du système européen d'échange des quotas.

- b. Développement des énergies renouvelables: d'ici 2025, plus de 30% de l'électricité devront être issus des énergies renouvelables. D'ici 2050, dans le cadre d'objectifs à l'échelle nationale à plus de 80%, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie poursuit un plan de développement ambitieux.
- c. Utilisation parcimonieuse et efficace des ressources énergétiques: selon des projections effectuées dans le cadre du Plan pour le Climat, il semble possible de réduire de 12 à 18% la consommation d'énergie primaire entre 2010 et 2020 et de 45 à 59% d'ici 2050 ainsi que d'augmenter la productivité de l'énergie finale à long terme d'ici 2050 à 1,5 jusqu'à 1,8% par an.
- d. Rendre le parc immobilier existant climatiquement neutre à long terme: dans le cadre de l'objectif à long terme d'un parc immobilier climatiquement quasiment neutre d'ici 2050, un taux moyen d'assainissement énergétique de 2% par an est prévu.
- e. Renforcer la protection du climat et l'adaptation du climat sur le terrain: concepts de protection du climat et d'adaptation intégrés couvrant l'ensemble du territoire au niveau des communes.⁴
- f. Limitation des effets négatifs du changement climatique: diminution ou tout au moins stabilisation des charges d'assurance résultant des dommages climatiques dans l'assurance des bâtiments d'habitation et des heures d'intervention de l'Institut fédéral «service de secours technique» (*Technisches Hilfswerk, THW*).

4. Mesures/instruments/financement

Avec le Plan pour le Climat, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie crée une base qui doit permettre à la région de s'armer pour faire face avec succès aux défis que sont l'adaptation aux conséquences du changement climatique et les efforts requis en faveur de la protection du climat – et faciliter la transition vers une société gérée de manière durable et une économie efficace et respectueuse de l'environnement. Ce Plan peut constituer une sorte de «radar» qui détecte systématiquement les possibilités d'action et indique à quel moment prendre quelles décisions pour atteindre les objectifs à long terme de l'horizon 2050.

D'ici 2020, le projet de Plan pour le Climat contient déjà des mesures qui peuvent servir de complément à la politique climatique de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie en vue de la réalisation des objectifs à court terme. 154 mesures de protection du climat ont été regroupées dans le premier Plan pour le Climat dans les secteurs de la «conversion de l'énergie», de «l'artisanat et de l'industrie», du «bâtiment, de l'industrie, du commerce, des services», des «transports», de «l'agriculture, de la sylviculture et de l'exploitation des sols», et des «ménages» ainsi que 66 mesures d'adaptation au changement climatique, qui doivent être appliquées d'ici 2020. De nouvelles mesures peuvent être ajoutées dans le cadre des mises à jour du Plan pour le Climat tous les cinq ans en vue de prendre en compte les derniers développements technologiques et les conditions cadres.

La réalisation des objectifs climatiques de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie dépend essentiellement de l'application effective par tous les groupes d'acteurs concernés des stratégies et des mesures du Plan pour le Climat dans leur sphère d'influence. Il importe néanmoins tout particulièrement que les domaines pouvant réaliser des baisses significatives des émissions de gaz à effet de serre soient particulièrement dynamiques.

La mise en œuvre des stratégies suivantes revêt à cet égard une importance particulière: développement ambitieux des énergies renouvelables; renforcement de l'efficacité énergétique et des ressources; gestion parcimonieuse de l'énergie; développement de la tri-génération; filière d'avenir des technologies faibles en carbone; création d'un parc immobilier climatiquement quasiment neutre à long terme; mobilité écocpatible - modification des priorités en matière de circulation et de transport; optimisation de l'exploitation des sols et de l'élevage; renforcement

⁴ L'article 5 I de la Loi sur la protection du climat de Rhénanie-du-Nord-Westphalie contient une délégation de pouvoir réglementaire selon laquelle les communes peuvent être contraintes de mettre en place des concepts intégrés de ce type. À l'heure actuelle, il n'est pas encore établi si, quand et avec quelles consignes concrètes cette délégation doit être mise en œuvre.

des comportements d'utilisation et de consommation conscients des enjeux climatiques ainsi que création d'une administration régionale de Rhénanie-du-Nord-Westphalie entièrement neutre climatiquement.

Des fonds du programme opérationnel du Fonds européen de développement régional (FEDER) sont disponibles pour le financement des mesures du Plan pour le Climat. Pour la mise en œuvre du programme FEDER pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, des fonds européens ont été débloqués à hauteur de 290 millions d'euros pour l'axe prioritaire n°3 «Encouragement des efforts visant à réduire les émissions de CO₂» pour la période de financement 2014-2020.

II. Stratégie en matière de l'économie de l'environnement

1. Situation initiale

Le secteur environnemental inclut toutes les entreprises qui fournissent des produits et des services destinés à protéger ou écocompatibles et efficaces en termes de ressources.⁵ En tant que branche transversale, il se compose de secteurs d'activité classiques. Les priorités thématiques de l'économie de l'environnement s'étendent de l'agriculture et de la sylviculture durables aux nouvelles branches de la mobilité écocpatible et des énergies renouvelables, en passant par des domaines plus classiques comme la gestion des eaux usées et des déchets ainsi que les technologies de limitation et de protection.

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie est, d'après le rapport de Prognos sur l'économie de l'environnement pour la Rhénanie du Nord-Westphalie le plus gros fournisseur de produits et de services de l'économie environnementale d'Allemagne avec environ 320.000 salariés, 70 milliards d'euros de chiffre d'affaires et une création de valeur brute de 23,4 milliards d'euros.

Aujourd'hui déjà, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, un emploi sur vingt se situe dans le secteur de l'économie de l'environnement. Le secteur environnemental offre ainsi des opportunités aux entreprises établies parmi les différentes branches et ouvre parallèlement des perspectives pour les créations d'entreprises innovantes dans les segments les plus divers.

Le secteur environnemental de Rhénanie-du-Nord-Westphalie est un secteur de croissance. Le nombre de salariés a augmenté de 5,4% entre 2009 et 2012, plus fortement que dans l'ensemble de l'économie de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Avec 8,53 milliards d'euros d'exportations en 2012, l'export occupe une place très importante dans le chiffre d'affaires réalisé dans l'économie de l'environnement. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie détient une part du marché mondial de 2,1% (total pour l'Allemagne: 12,9%). La part des exportations s'élevait à 17% en 2012.

L'analyse des dépôts de brevets atteste du potentiel élevé d'innovation de l'économie environnementale en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Avec 4,6 brevets pour 1.000 salariés, le potentiel d'innovation correspond par exemple, à celui du secteur de la construction de machines. Pour la seule année 2012, on a décompté en Rhénanie-du-Nord-Westphalie 1.500 dépôts de brevet en liaison avec l'économie de l'environnement.

2. Interactions importantes avec d'autres champs d'action

Le portefeuille de l'économie de l'environnement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie comprend un vaste catalogue de produits, de services et de technologies d'utilité environnementale directe ou indirecte. Les acteurs de l'économie environnementale peuvent contribuer à la résolution des défis mondiaux:

La numérisation produit des systèmes intelligents qui recèlent des potentiels d'économie d'énergie et permettent la mise en place de systèmes énergétiques flexibles pour une utilisation

⁵ Conformément à la définition élaborée par Prognos AG dans son rapport sur l'économie environnementale 2015 pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

optimale des énergies renouvelables (*Smart Grids*). Dans la production industrielle, les processus et les cycles de production peuvent être mieux maîtrisés. L'agriculture sera plus efficace et moins agressive grâce aux systèmes informatiques.

Aussi bien la protection du climat que l'adaptation aux conséquences du changement climatique ont déjà ouvert de nouveaux marchés et des perspectives d'activité supplémentaires aux entreprises de l'économie de l'environnement, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la mobilité écoresponsable ou de la gestion de l'eau.

La raréfaction des ressources est un moteur d'innovation. Les domaines clés sont les technologies efficaces en matériaux et les solutions de récupération effective des matières premières utilisées. De la même manière, les matériaux renouvelables et respectueux de l'environnement sont demandés en tant que substituts, technologies d'énergie renouvelable et infrastructures de gestion de l'eau efficaces.

Les marchés d'exportation revêtent de plus en plus d'importance en raison de la mondialisation. Pour l'économie de l'environnement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, les innovations et le leadership technologique ont une grande importance. Les marchés mondiaux exigent de la part des produits et des services une flexibilité et une spécialisation élevées.

La croissance démographique mondiale conduirait, dans l'hypothèse d'un scénario où rien ne change, à une augmentation de la consommation des ressources et de l'impact écologique. C'est pourquoi les besoins en processus de fabrication efficaces en matériaux et en énergie et en technologies environnementales augmentent. Avec l'urbanisation croissante des grandes agglomérations et des métropoles, des réponses innovantes sur le plan des infrastructures, notamment dans le domaine du traitement des déchets, de la mobilité et de la distribution de l'eau sont nécessaires.

La mutation des valeurs et des modèles de consommation véhicule des attentes envers l'économie de l'environnement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie par rapport à l'avenir. Un comportement des consommateurs respectueux de l'environnement génère directement ou indirectement une demande de produits de l'économie environnementale. Les exigences en matière de politique environnementale fonctionnent par ailleurs comme un moteur des mécanismes de régulation qui, en retour, ont un impact sur la demande de produits de l'économie environnementale.

3. Objectifs à moyen terme

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie doit devenir un site leader et novateur sur le plan national et international pour les produits, les prestations, les technologies et les procédés protégeant et respectant l'environnement.

Cela doit se traduire d'ici 2015 par une augmentation du nombre de salariés de l'économie environnementale au sens du rapport sur l'environnement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie à 420.000, ainsi que par une augmentation substantielle de la création de valeur brute de l'économie de l'environnement.

4. Mesures/instruments/financement

Pour l'élaboration de la stratégie de l'économie de l'environnement, des informations relatives à la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et à ses régions complètes, détaillées et à jour sont nécessaires. Avec le rapport sur l'environnement, qui fait partie de la stratégie environnementale de la région, le gouvernement régional poursuit l'objectif de désigner les forces et les potentiels de la branche dans cette région fédérale et de définir des marchés d'avenir pertinents.

Un plan directeur pour l'économie de l'environnement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie doit être présenté dans le cadre d'une consultation ouverte. Celui-ci regroupera les mesures prévues par la stratégie de l'économie de l'environnement et en réglera leur application pratique. Des forums

sur la situation du site et l'économie seront organisés sur place avec les entreprises, les associations et les services d'aide économique de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Les instruments existants, de nouvelles propositions de mesures et des approches pour l'action doivent être discutés avec toutes les parties prenantes de la région, concrétisées et transcrites dans un plan directeur pour l'économie environnementale.

Un catalogue des pistes d'action en vue du renforcement de l'économie de l'environnement en Rhénanie-du-Nord-Westphalie a pour but de soutenir le processus de consultation sur le sujet dans l'ensemble de la région. Des pistes d'action ont été formulées et illustrées par des exemples de mesures actuellement en cours dans le cadre du rapport sur l'environnement. Elles constituent un cadre stratégique pour une discussion intense des mesures et des étapes futures qui doivent être transcrites dans le plan directeur.

À titre de première mesure, le gouvernement régional a réorienté sa politique d'aides et renforcé le secteur climatique et environnemental. D'ici 2020, 800 millions d'euros sont disponibles à cet effet dans le cadre de la stratégie de l'économie de l'environnement.

III. Stratégie en matière de biodiversité

1. Situation initiale

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie abrite plus de 43.000 espèces différentes d'animaux, de champignons et de plantes, ce qui représente une grande diversité biologique. Cependant, 45% des espèces étudiées sont sur la liste rouge de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Seules 40% des espèces de Rhénanie-du-Nord-Westphalie protégées à l'échelle européenne se trouvent actuellement dans un état de conservation satisfaisant. Concernant les types d'habitat protégés dans l'ensemble de l'Europe, 21% de ceux qui se situent en plaine sont dans un état de conservation satisfaisant contre 66% en montagne.

Le grand défi consiste à freiner le recul de la biodiversité au cours des prochaines années et à renverser la tendance négative apparue pendant les dernières décennies. L'utilisation des sols doit notamment être organisée de manière à ce que les aspects de la protection de la biodiversité soient davantage pris en compte et que l'utilisation de nouveaux sols soit limitée. La population doit être convaincue de l'urgence de protéger la nature et les paysages et incitée à agir activement. Il est en conséquence nécessaire que la conservation de la biodiversité soit comprise et vécue de manière encore plus forte comme une mission de toute la société.

2. Interactions importantes avec d'autres champs d'action

Le changement climatique a des effets sur la biodiversité, la composition des communautés de vie et l'expansion des espèces en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. C'est pourquoi la constitution d'un réseau de biotopes est d'une importance décisive afin de permettre aux espèces sensibles au climat de se déplacer vers des zones mieux adaptées d'un point de vue climatique et écologique. La protection du climat par le biais du passage aux énergies renouvelables peut avoir des effets sur la diversité biologique. La production d'énergies renouvelables exige en conséquence une planification prospective et concertée. La protection, le développement et la faculté de faire vivre une nature urbaine diversifiée ainsi que la conservation des espaces verts dans les zones de lotissement à caractère urbain élèvent la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

3. Objectifs à moyen terme

Le recul de la biodiversité doit être endigué et celle-ci à nouveau accrue. Dans cette optique, les objectifs concrets suivants doivent être notamment poursuivis:

- a. La majorité des habitats et des espèces doit se trouver dans un état de conservation satisfaisant: Afin d'atteindre cet objectif, la part des espèces figurant sur liste rouge doit être réduite à 40%. Par ailleurs, d'ici 2030, la diversité des espèces doit être accrue dans tous les paysages (indicateur diversité biologique et qualité des paysages).

- b. Sécurité des espaces naturels à protéger: les espaces naturels non encore protégés le seront sur la base des zones définies par les plans régionaux pour les domaines «protection de la nature» (*Bereiche für den Schutz der Natur - BSN*). D'ici 2030, une part des réseaux de biotopes de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (en particulier les réserves naturelles, les parcs nationaux, les zones FFH et de protection des oiseaux) correspondant à un minimum de 15% de la surface régionale doit être atteinte (contre env. 11,5% actuellement). La part des réserves naturelles y étant incluses (actuellement env. 8%) doit être augmentée autant que nécessaire pour la mise en œuvre des classements dans les plans régionaux en zone BSN.
- c. Augmentation de la stabilité et de la faculté d'adaptation des forêts: d'ici 2030, la part des forêts de conifères devra être réduite à moins de 20%.

4. Mesures/instruments/financement

La stratégie de biodiversité de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie qui comprend 150 objectifs et mesures a été adoptée en janvier 2015 par le gouvernement régional. La prochaine étape sera la mise en œuvre de la stratégie en coopération avec les différents acteurs. Le gouvernement régional a multiplié par deux le budget de la protection de la nature entre 2010 et 2013, le portant de 18 à 36 millions d'euros. Ce budget permettra la mise en œuvre des objectifs du gouvernement régional en matière de protection de la nature de même que de la stratégie en matière de biodiversité de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et, à cette occasion, d'étendre le réseau de biotopes à l'échelle régionale.

IV. Politique financière durable

1. Situation initiale

Au plus tard depuis la crise financière de la Zone Euro et l'adoption de la nouvelle règle budgétaire dans la constitution, la nécessité d'une consolidation du budget est devenu plus qu'un slogan. Le pacte fiscal européen engage l'État à tous les niveaux - fédéral, régional (*Länder*) et communal – ainsi que les assurances sociales, à consolider leurs budgets. En outre, le frein à la dette interdit par principe au gouvernement fédéral et aux *Länder* (à partir de 2020) l'accès au crédit (structurel) net.

La consolidation du budget est une condition essentielle pour assurer la capacité d'action financière. La Rhénanie du Nord-Westphalie mise – au sens de l'équité générationnelle – sur l'harmonisation des économies, des investissements et de la sécurité des recettes. La devise du gouvernement régional est: autant de prévention que possible, aussi peu de *réparation* à l'avenir que nécessaire. C'est pourquoi, à une époque de marges de manœuvre financières faibles, la priorité doit être donnée aux tâches porteuses d'avenir et au respect du principe de connexité. Le respect du frein à la dette est un défi qui ne doit pas être résolu au détriment des communes de Rhénanie du Nord-Westphalie. Il s'agit de continuer à renforcer la capacité d'action des communes, vu que la ville et le Land forment une communauté de responsabilité.

2. Interactions importantes avec d'autres champs d'action

Des finances publiques viables à long terme sont une condition essentielle de tous les efforts en matière de durabilité et contribuent à l'équité générationnelle. Le Land respecte les principes d'une politique qui table sur la prévention, l'inclusion, l'intégration et la durabilité.

3. Objectifs à moyen terme

L'objectif est la viabilité des finances publiques moyennant le respect durable du frein à l'endettement. La condition du respect du frein à l'endettement est une consolidation du budget jusqu'en 2020 et une consolidation du budget jusqu'en 2020 et un budget structurellement équilibré dans les années suivantes. Le respect du frein à l'endettement entraîne une baisse du ratio d'endettement, à savoir de l'endettement par rapport au produit intérieur brut nominal de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Le ratio d'endettement en tant que critère de la viabilité des

finances publiques indique la charge relative des intérêts pour le budget.

On utilise le «besoin de financement de la région» ou le «besoin de financement structurel de la région» (dès que cet indicateur est disponible) et le «ratio d'endettement» comme indicateurs.

4. Mesures/instruments/financement

La condition d'une consolidation durable est un examen du budget au niveau de ses possibilités d'optimisation. En tant qu'exemples de mesures exécutées on peut citer entre autres l'introduction d'un nouveau système de gestion budgétaire (EPOS.NRW), l'emprunt durabilité NRW et la lutte conséquente contre la réduction d'impôt et la fraude fiscale.

Le système budgétaire et la comptabilité de la région se modernisent grâce à l'introduction du programme EPOS.NRW. La présentation périodique des dépenses et des recettes et la présentation complète de l'évolution du patrimoine et de la dette permettent une totale transparence des coûts, à la différence d'un caméralisme basé uniquement sur les chiffres. La présentation détaillée des coûts favorise une politique financière orientée vers le long terme. Cela est valable aussi pour le choix de la variante de réapprovisionnement. Dans le cadre des calculs nécessaires de rentabilité il faudrait en principe appliquer une prise en compte globale (approche dite de cycle de vie). Avec l'introduction du guide «étude économique dans le bâtiment communal» (*Wirtschaftlichkeitsuntersuchungen im kommunalen Hochbau*, Finanzministerium NRW, 2014) ainsi que grâce à un outil de calcul adapté les communes sont soutenues dans leur manière d'envisager leurs projets d'infrastructure au-delà du cycle de vie et de les réaliser de manière économiquement durable.

Avec des concepts comme celui d'emprunt durabilité Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la gestion publique de la dette peut être associée au financement de projets écologiques et sociaux par des investisseurs privés..

Pour renforcer la base des recettes la Rhénanie du Nord-Westphalie continue à combattre la réduction d'impôt et la fraude fiscale. Mais également les audits qui en résultent rendus possibles par l'affectation d'un grand nombre d'auditeurs contribuent à augmenter les recettes fiscales et par là-même à atteindre plus d'équité fiscale.

V. Développement urbain durable (villes et quartiers) et mobilité de proximité

1. Situation initiale

La mission afférente au développement urbain durable consiste à coordonner les enjeux écologiques, économiques et sociaux au sens d'une stabilisation orientée vers l'avenir et d'un développement de la ville et des quartiers prenant en compte les besoins de toutes les générations. Dans cette optique, la politique urbaine durable de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie se réfère au modèle de la ville européenne durable (charte de Leipzig), au centre de laquelle chacun doit trouver sa place.

Les processus de participation impliquant les habitant(e)s, les réactions des personnes concernées, une intégration précoce des enfants, des jeunes et des personnes âgées correspondent, d'une part à une pratique de terrain, mais doivent d'autre part s'adapter à des situations qui changent régulièrement.

La mobilité de proximité (marche à pied et vélo) joue un rôle de premier plan pour le développement durable des villes et des quartiers. Dans ce contexte, le gouvernement régional a adopté en février 2012 un plan de soutien à la mobilité de proximité. L'objectif déclaré est de faire de nos villes et de nos communes des lieux de vie et de mouvement de haute qualité offrant des possibilités de déplacement optimales à tous les usagers des transports. Les infrastructures de transport futures doivent élever la marche à pied et le vélo au rang d'évidences et faire de la mobilité de proximité la norme.

Avec des infrastructures favorisant la mobilité, y compris les liaisons cyclables rapides soutenues

actuellement par le Land de manière ciblée, le gouvernement régional veut ouvrir la voie à une mobilité durable. Il travaille étroitement avec le groupe de travail des villes, communes et arrondissements de Rhénanie-du-Nord-Westphalie favorisant la marche à pied et le vélo (*Arbeitsgemeinschaft fußgänger- und fahrradfreundlicher Städte, Gemeinden und Kreise in NRW e.V.*) et le réseau *Zukunftsnetz Mobilität NRW*.

Un développement urbain durable doit notamment intégrer les trois grands défis du changement démographique, du changement structurel et du changement climatique, notamment par des approches préventives. Les nouveaux développements, tels que la numérisation croissante ou la question de savoir si toutes les couches de la population auront les moyens de se loger dans des villes prospères et en plein développement doivent être également pris en considération. En ce qui concerne la qualité de l'aménagement et de la construction de nos villes qui constitue un élément essentiel d'un environnement résidentiel où il fait bon vivre et contribue au fait de se sentir «chez soi dans son quartier», la question émerge actuellement de savoir s'il sera possible de maintenir la qualité et le caractère unique du patrimoine architectural, moyennant les exigences accrues de l'économie d'énergie et de la rénovation énergétique d'une grande partie du parc immobilier. Dans le cadre de l'usage parcimonieux de l'espace ambitionné, il convient de décider de la densité admissible pour garantir que nos villes disposent d'un apport d'air frais et d'espaces verts suffisants afin de protéger à la fois le bien-vivre et le climat. De même, l'objectif que chacun puisse demeurer aussi longtemps que possible dans son propre environnement est un défi posé au développement urbain durable par le changement démographique et la part toujours croissante de seniors.

Des recettes toutes faites applicables à toute la Rhénanie-du-Nord-Westphalie sont à cet égard inenvisageables. Chaque situation urbanistique, spatiale et sociale est différente, la croissance et le déclin des villes de Rhénanie-du-Nord-Westphalie sont simultanés, parfois dans la même ville mais différents quartiers. Il convient, à l'aide d'un programme intégré, de proposer des solutions adéquates.

2. Interactions importantes avec d'autres champs d'action

Le développement urbain durable des villes et des quartiers concerne et influence de nombreux autres champs d'action par ses implications spatiales immédiates pour les citoyennes et les citoyens. C'est pourquoi les questions de l'adaptation climatique et de l'efficacité des ressources, de la biodiversité, de la mobilité écoresponsable, énergétiquement efficace et sûre, de la santé et du bien-être à l'ère du changement démographique, et de la cohésion sociale doivent toujours être prises en compte au niveau de la planification urbanistique et spatiale, y compris du point de vue de l'intégration et de l'inclusion. La dimension participative y compris en particulier l'engagement civique joue également un rôle important dans l'évolution des quartiers.

3. Objectifs à moyen terme

- a. L'équivalence des conditions de vie dans les régions métropolitaines et urbaines et dans les régions rurales.

L'objectif d'un développement urbain durable doit être de rendre nos villes aptes à faire face à l'avenir et à assurer une bonne qualité de vie. Ainsi, le développement durable des villes et des quartiers contribue-t-il à garantir «l'équivalence des conditions de vie».

- b. Des villes d'avenir intégrant la dimension de protection du climat, sociales, et où il fait bon vivre, tenant compte des enjeux d'intégration et d'inclusion et du changement démographique
- > L'espace public urbain doit accorder une place à une vie sociale animée, chaque citoyenne et chaque citoyen doit se sentir «chez lui/chez elle» dans son quartier.
 - > Inclusion et intégration doivent être des éléments allant de soi dans nos villes et communes futures.
 - > L'environnement de vie est paysager, écoresponsable, sûr et accessible aux personnes à mobilité réduite.
 - > Les infrastructures techniques et sociales doivent répondre à des exigences strictes - notamment en raison du changement démographique.

- > Dans une optique d'aptitude à faire face à l'avenir, la politique d'urbanisme de Rhénanie-du-Nord-Westphalie est particulièrement soucieuse du bien-être des enfants et des jeunes. Il faut parvenir à créer également pour les jeunes familles des logements de qualité financièrement accessibles dans nos villes et nos quartiers.
 - > Mais il doit être également possible de rester dans son environnement familial le plus longtemps possible lorsque l'on avance en âge.

- c. A l'avenir nette augmentation de la part du raccordement mobile (piéton, bicyclette, Pedelec, bus et train, E-mobility, covoiturages etc...) dans le volume du trafic urbain. Pour ce qui est de la mobilité de proximité dans les villes dont font partie surtout les piétons, les vélos y compris les Pedelecs, on vise l'objectif de 60% en modal split (nombre des voies) jusqu'en 2030.

4. Mesures/instruments/financement

Le gouvernement régional soutient les efforts entrepris par les villes et les communes dans le cadre de leur gestion administrative locale pour la mise en place d'un développement urbain durable de la manière suivante:

- > avec le programme annuel de promotion de l'urbanisme (*Städtebauförderungsprogramm*) dont les axes prioritaires se concentrent sur différentes problématiques, mais également avec des instruments pour la régénération des friches, au sens d'un recyclage des espaces, et d'un soutien systématique aux espaces verts urbains dont la promotion est importante dans le cadre de l'adaptation aux conséquences du changement climatique et au titre de la stabilisation économique et sociale des quartiers;
- > avec l'appel commun «des quartiers forts - des gens forts» de la nouvelle période du fonds structurel européen (FEDER, FSE, FEADER), qui regroupe les nouvelles possibilités de soutien via des fonds européens, fédéraux et régionaux pour les villes et les quartiers défavorisés ;
- > avec le soutien à des projets pilotes et l'accompagnement scientifique nécessaire, tels que le projet *Innovation City Ruhr* de la ville modèle de Bottrop pour la réduction des émissions de CO₂, inscrits dans le processus de développement urbain durable ;
- > ainsi qu'avec d'autres offres d'aides, de conseil et de qualification, par ex. dans le cadre des réseaux de renouvellement urbain.

Pour la période 2014 - 2018, 277 millions d'euros seront mis à disposition pour des investissements par le programme de promotion de l'urbanisme financé par le gouvernement fédéral et le Land.

Avec la mise en œuvre du plan d'action Mobilité de Proximité le gouvernement régional contribue de manière non négligeable à un développement durable de la mobilité. Le plan d'action signifie l'équivalence mais aussi le traitement égal de la mobilité de proximité (en particulier pour piétons et cyclistes), des transports en commun et des transports individuels motorisés. Ce plan comprend 10 composantes essentielles et de nombreux projets. La transposition des mesures contenues dans ce plan doit avoir lieu jusqu'en 2020. Par exemple AGFS 100, les voies cyclables rapides et la sécurité des transports font partie des éléments essentiels.

AGFS 100

La communauté de travail des villes, communes et cercles piétons et cyclables en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (AGFS) est le réseau de compétences pour toutes les questions spécialisées de la mobilité de proximité. Le nombre de ses membres doit passer de 76 actuellement à 100 jusqu'en 2020.

Pistes cyclables rapides

Les pistes cyclables rapides occupent dans l'avenir de la mobilité de proximité une fonction stratégiquement importante en ce qui concerne le regroupement et l'accélération d'un trafic cycliste de masse. Le Ministère du Bâtiment, de l'Habitat, du Développement Urbain et des Transports de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (MBWSV) a exécuté un concours de planification «Pistes cyclables rapides» pour éveiller l'intérêt des communes pour ce nouvel élément d'infrastructure. Cinq projets sélectionnés ont été repérés dans une étude de faisabilité et dans la

planification qui s'en est suivie. De plus l'étude de faisabilité concernant la piste cyclable rapide de Essen à Gladbeck en passant par Bottrop a été retenue. Les 100 km de la piste cyclable rapide Ruhr allant de Duisbourg à Hamm sont en train d'être réalisés. Dans une prochaine étape le MBWSV va modifier la loi sur les routes et les sentiers afin d'introduire une nouvelle catégorie «liaisons suprarégionales de pistes cyclables rapides». Ainsi le Land prend en charge la construction de pistes cyclables rapides et les assimile aux routes nationales.

Sécurité routière

La sécurité routière est et demeure une tâche centrale de la politique des transports. Actuellement le MBWSV a mis au point un nouveau programme de sécurité routière. Ce programme poursuit le but ambitieux de réduire le nombre des morts par accident de 40% jusqu'en 2020 et le nombre des blessés graves de 20%. Les autres objectifs sont l'amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes. Cela comporte en particulier l'interdiction de se garer sur la chaussée par le biais de campagnes ciblées et par une surveillance et répression accrues. De plus le MBWSV continue à soutenir la mise en réseau de tous les acteurs et de toutes les actrices dans le domaine de la sécurité routière.

Une mobilité intelligente est de plus en plus intermodale. Cela suppose une meilleure coordination des moyens de transports. La mise en place de stations mobiles reliées aux transports régionaux (*ÖPNV*), l'autopartage de même que les transports cyclistes et piétons vont apporter une contribution importante à la réalisation de chaînes de mobilité continues. L'accent est particulièrement mis sur la promotion d'une mobilité à faible émission.

Avec le réseau d'avenir *Mobilität NRW* le Land soutient les communes qui sont en train d'ouvrir des voies nouvelles pour des villes où il fait bon vivre et pour une mobilité sûre en milieu rural. Il faut que les communes mettent au point un plan, agissent et qu'elles prennent en considération tous les usagers – de bus et train en passant par les voies cyclables et piétonnes attractives de même que l'autopartage et le covoiturage - comme des composantes d'un système global. La gestion de mobilité communale y apporte une contribution essentielle de par la coordination des processus nécessaires d'accord et d'information.

Quatre bureaux de coordination soutenus par le MBWSV situés dans le réseau de transport régional (*ÖPNV*) sont à la disposition des communes intéressées pour les conseiller et les informer. Entre autres le réseau du futur *Mobilität NRW* propose un séminaire aux employés et employées des communes intitulé «Gestion communale de mobilité» (*Kommunales Mobilitätsmanagement*). De plus on distribue des prospectus sur l'autopartage et les stations mobiles.

VI. Changement démographique et quartiers adaptés aux seniors

1. Situation initiale

Les changements démographiques constituent pour notre société des défis colossaux - dès maintenant et à l'avenir de manière encore plus pressante. En raison de l'immigration, la population de Rhénanie-du-Nord-Westphalie augmentera légèrement d'ici 2030 selon les prévisions d'avril 2015, de 17,6 millions (2014) à 17,7 millions (2030). Ensuite, la population diminuera vraisemblablement de 17,1 millions prévus en 2050 à 16,5 millions en 2060.⁶ Ceci étant, notre région présente de fortes disparités régionales et locales: des régions à forte croissance démographique (par ex. l'axe rhénan) font face à des zones de recul démographique dans d'autres régions du pays (par ex. Sauerland, l'Est de la Westphalie orientale, la région d'Emscher-Lippe). Il est partiellement prévu que, dans certaines parties du pays, les régions d'immigration et d'émigration soient presque contigües (par ex. dans le triangle des villes de Wuppertal, Solingen et Remscheid et dans la Ruhr).

Le processus de vieillissement de toute la société se poursuivra selon les pronostics actuels au même rythme que ces dernières années. Il en résultera une augmentation du nombre de

⁶ A l'heure actuelle les conséquences des mouvements migratoires du moment sur l'évolution démographique à moyen terme ne peuvent être chiffrés.

personnes âgées et très âgées dans l'ensemble de la société, ce qui représente des défis aussi bien pour les jeunes que pour les personnes âgées. L'allongement de la durée de la vie qui est, par ailleurs, souhaitable, entraîne une augmentation des prestations d'assistance et de soins à fournir et à financer.

Un tableau complet de la société montre, en outre, que jamais le nombre de personnes vivant dans la prospérité et en bonne santé n'a été aussi important qu'aujourd'hui, et cela restera vrai dans un avenir proche, que les phénomènes du vieillissement et de la vieillesse se sont modifiés par rapport aux décennies précédentes et vont continuer de le faire, que de nombreuses personnes âgées d'aujourd'hui et de demain restent et resteront en forme, s'engagent et s'engageront jusqu'à un âge avancé. La phase post-professionnelle est devenue une période de la vie qui s'étend sur de nombreuses années. Il convient de l'organiser individuellement et collectivement de manière judicieuse et en permettant aux personnes de participer à la vie de la société.

En 2030, notre pays comptera 1,3 millions de personnes de plus de 80 ans et en 2050 elles seront 2,1 millions qui auront donc atteint un âge auquel, pour des raisons biologiques, les capacités physiques et cognitives diminuent. Il résulte de cette espérance de vie accrue, ainsi que de l'arrivée des baby-boomers à l'âge de la retraite, un net décalage entre le nombre de personnes âgées et celui des jeunes actifs.

Deux évolutions méritent une attention particulière:

Le vieillissement de la société a des conséquences sur le nombre de personnes dépendantes et de personnes ayant besoin d'assistance. Si, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, on comptait en 2013 environ 581.500 personnes dépendantes au sens du code social (SGB XI), en 2030 on en prévoit 700.000 (+20,4 %) et d'ici 2050 environ 920.000 (ce qui correspond à une augmentation de 58 % par rapport à 2013). Environ 300.000 personnes ont déjà besoin d'aide au quotidien en raison de problèmes de démence. On s'attend à un doublement de ce chiffre d'ici 2050. Il faut noter que les pronostics se basent sur un scénario de statu quo. Grâce à la redéfinition complète du concept de dépendance du code social (SGB XI) aux termes de la seconde Loi sur le renforcement des soins (Pflegestärkungsgesetz) il y aura proportionnellement plus de personnes qui bénéficieront des prestations de l'assurance dépendance.

Dans le domaine des soins professionnels, des développements majeurs se profilent. Il manquait déjà 4200 postes à plein temps dans les professions des soins à la personne en 2014. D'ici 2030, selon les calculs prévisionnels, le besoin total augmentera à environ 266.000 postes équivalents temps plein par rapport à 209.000 soignants/équivalents temps plein en 2013. Les sondages révèlent (par ex. TNS Emnid 2011) que les deux tiers des personnes préfèrent continuer de vivre de manière autonome dans leur propre logement, même à un âge avancé. 57 % des personnes interrogées ne souhaiteraient pourtant pas renoncer à une offre d'aide supplémentaire. En cas de déclin simultané à long terme de la population (ce qui aura vraisemblablement des effets sur le nombre d'actifs) et d'aggravation du manque de personnel soignant spécialisé, il est incontestable que les structures existantes et déjà insuffisantes ne seront pas viables.

Se contenter de continuer ainsi est donc hors de question si, à l'avenir également, une vie autonome doit pouvoir être garantie avec une sécurité d'approvisionnement optimale.

Lors de la recherche de solutions, il convient de considérer que les localités, villages, quartiers dans lesquels vit la population sont très disparates à travers la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Les concepts ayant pour but de permettre aux personnes de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie, comme le souhaite la majorité d'entre elles, doivent en conséquence être différenciés - et ce, même en cas de besoin d'aide et de soins - que ces personnes vivent seules ou en communauté, quels que soient leurs revenus ou leur lieu de résidence.

Pour définir la bonne orientation et la bonne mesure, les personnes doivent être associées et consultées et participer à l'élaboration de la solution. Nous devons être à l'écoute, interroger les

personnes sur leurs besoins, savoir où se trouve leur centre de vie et où se manifestent directement les situations problématiques: le cadre de référence personnel et spatial dans lequel elles entretiennent des contacts sociaux et organisent leur vie quotidienne, c'est-à-dire le lieu que les personnes ressentent comme étant «leur quartier».

Nous avons besoin d'un discours sociétal qui coule de source, d'un discours orienté vers la durabilité et l'inclusion sociale, qui s'adapte aux évolutions décrites et débouche sur un nouveau comportement et une nouvelle pratique sociale.

Tous les acteurs publics et privés sont sollicités pour répondre de manière adaptée à ces défis afin de garantir la cohésion intergénérationnelle dans notre pays: à l'échelon fédéral, régional et communal, les professions et la société civile.

2. Interactions importantes avec d'autres champs d'action

Des synergies existent notamment avec le thème du développement urbain durable, également axé sur les besoins sociaux dans le cadre d'un développement pérenne et intégrant toutes les générations des villes et des quartiers. L'évolution démographique et le vieillissement constituent également un défi pour la cohésion sociale (cf. à ce sujet l'axe prioritaire: «La Rhénanie-du-Nord-Westphalie est solidaire...pour une vie sans pauvreté ni exclusion»). L'organisation et le processus visant à assurer la cohésion sociale ne peuvent être assurés que moyennant un engagement citoyen qui soit à la hauteur.

Les quartiers durables et adaptés aux générations et aux seniors recèlent par ailleurs un potentiel d'impulsions positives pour les thèmes transversaux de l'égalité des sexes et de l'inclusion. Par ailleurs, il existe des interactions avec les infrastructures des services publics, l'orientation et le financement des systèmes d'assurance sociale ainsi qu'avec l'organisation économique et les évolutions du marché du travail liées au changement démographique.

3. Objectifs à moyen terme

- a. Garantir la participation active, l'autodétermination et une vie autonome de toutes les personnes au cœur de notre société.

Cela doit permettre de prévenir l'isolement et la solitude, souvent crainte et trop souvent réelle, à l'heure de la vieillesse. Il s'agit de créer et de mettre en œuvre efficacement des conditions permettant une vie indépendante pour tous à tout moment.

L'objectif visé est une augmentation de la part des personnes dépendantes soignées via des services ambulatoires et en tant que membres de communautés de vie, ce qui doit leur permettre de vivre le plus longtemps possible et de manière autonome dans leur propre logement ou tout au moins dans un environnement social familial.

Par ailleurs, le nombre de représentations communales des seniors doit être accru.

Le nombre des personnes dépendantes et des effectifs des professions soignantes fait partie des indicateurs généraux.

- b. Promotion de concepts locaux pour le développement de quartiers adaptés aux seniors.

Les indicateurs utilisés sont:

- > le nombre de consultations du bureau régional des quartiers adaptés aux seniors (*Landesbüro altengerechte Quartiere.NRW*) et du bureau régional pour les formes d'habitat innovantes (*Landesbüro innovative Wohnformen.NRW*) et
- > l'appel à subventions dans le cadre du plan d'aide régional vieillesse et dépendance (*Landesförderplan Alter und Pflege*) en vigueur.

4. Mesures/instruments/financement

Réforme de la législation régionale (Land) relative à la vieillesse et à la dépendance: la Loi relative à la vieillesse et aux soins de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (APG NRW) et la Loi relative au logement et à la participation (WTG NRW).

Avec la réforme de la législation vieillesse et dépendance, des jalons décisifs ont été posés pour une politique plus durable dans ce domaine. L'intégration des proches aidants, l'extension de la responsabilité communale dans les infrastructures de soins, parmi lesquelles l'assistance ambulatoire et le renforcement des formes de communautés de vie alternatives, contribuent à la création des conditions pour le maintien plus long à domicile et dans l'environnement familial ainsi que d'une plus grande autodétermination et participation. La différenciation des offres mentionnées dans la loi WTG (cadre de vie et participation) avec intégration d'autres formes d'hébergement et d'assistance renforce la responsabilité de l'État en matière de qualité.

Plan directeur pour des quartiers adaptés aux seniors (*Masterplan altengerechte Quartiere.NRW*) avec ses quatre champs d'action actuels:

S'approvisionner

Dans ce champ d'action, il s'agit de la sécurité d'approvisionnement du lieu de vie, du foyer et des personnes comme condition d'une vie autonome et autodéterminée. L'idée de base est que, dans un quartier adapté aux seniors, il doit y avoir, notamment pour les personnes dont le rayon d'action se réduit de plus en plus pour des raisons de maladie ou de handicap, le plus d'offres possibles dans le quartier même (en tout cas accessibles) et que ces possibilités doivent pouvoir être utilisées. De nouveaux concepts et de nouvelles idées sont nécessaires.

Se loger

L'objectif d'un développement urbain adapté aux seniors est de permettre aux personnes âgées de rester dans leur logement à l'aide de mesures en matière de construction ou, tout au moins, de leur offrir des hébergements de remplacement personnalisés comme les colocations et les communautés de vie dans le voisinage. L'environnement de vie doit également être étudié du point de vue de l'accessibilité (espace sans barrières) ou de la sécurité, de l'incitation au mouvement et à la communication. L'objectif doit être de pouvoir effectivement choisir entre les différentes formes de vie.

Vivre en société

Notre société est en constante évolution. Les structures familiales disparaissent ou se modifient en raison de l'accroissement de la mobilité professionnelle, les personnes vivant seules sont plus nombreuses.

Les modifications démographiques vont plutôt renforcer cette évolution. C'est pourquoi les réseaux personnels, d'amis et de connaissances, ou le voisinage, ont de plus en plus d'importance. Il convient de promouvoir ces aspects par des offres à bas seuil et de proximité. Les contacts intergénérationnels sont enrichissants pour tout le monde. Nous avons besoin d'espaces de rencontre qui soient également des lieux de participation politique ainsi que d'offres éducatives, culturelles et sportives.

S'engager

De plus en plus de gens sont à la recherche de tâches utiles et souvent d'orientation collective à l'âge de la retraite. Ils veulent avoir des contacts avec la société et s'engager avec leurs expériences et leur action. Il est nécessaire d'utiliser davantage ce potentiel. Un développement urbain destiné à prévenir la dépendance et à permettre le maintien de l'autonomie et de l'autodétermination des personnes le plus longtemps possible doit inclure, outre des mesures de prévention, la promotion des compétences et des initiatives personnelles.

Plan d'aide régional Vieillesse et Dépendance (*Landesförderplan Alter und Pflege*)

Selon l'Art. 19 de l'APG NRW dans la version du 2/10/2014, le Ministère compétent établit pour chaque législature un plan d'aide dans lequel sont regroupées et préparées les mesures du gouvernement régional pour garantir des structures de soutien performantes et durables à destination des personnes âgées et dépendantes ainsi que de leurs proches, en promouvant la création, le développement et la qualité de prestations, d'offres de conseil, de soins et de formes de vie alternatives. Le volume annuel des aides s'élève à 8 millions d'euros. Le «Plan régional provisoire d'Aide Vieillesse et Dépendance» (*Vorläufiger Landesförderplan Alter und Pflege*) a été

testé en 2015 et effectivement lancé en 2016. Le Plan d'Aide régional Vieillesse et Dépendance est établi pour la durée d'une législature. Le volume annuel des aides est de 9,1 millions d'euros à partir de 2016. En 2015 le plan d'aide régionale Vieillesse et Dépendance pour 2016/2017 a été dévoilé.

Rapport régional sur la vieillesse (*Landesaltenbericht*)

Le gouvernement régional a commandité le 20/3/2012 la mise en place et l'introduction d'un reporting continu sur la situation et l'évolution de la génération des seniors en Rhénanie-du-Nord-Westphalie sous l'égide du Ministère de la Santé, de l'émancipation, des soins et de la vieillesse (MGEPA). Le rapport régional sur la vieillesse est inscrit dans la loi à l'Art. 20 de l'APG NRW. Il sert également de base à la planification du Plan régional d'Aide réglé par l'Art. 19 APG NRW. Le reporting sur la vieillesse est axé sur les processus et sera inclus, une fois par législature, dans un rapport global sur la situation des seniors en Rhénanie-du-Nord-Westphalie - «Vieillir en Rhénanie-du-Nord-Westphalie» (*Alt werden in Nordrhein-Westfalen*) dans le débat public sur la politique vieillesse. La publication du premier rapport régional sur la vieillesse est prévue pour le deuxième semestre 2016.

VII. L'initiative régionale «La NRW est solidaire...pour une vie sans pauvreté ni exclusion»

1. Situation initiale

Au cours de ces dernières années, en Allemagne et en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, l'économie et le marché de l'emploi ont connu un développement positif. Le nombre de salariés assujettis à l'assurance sociale a atteint un record. La plupart des gens vont bien, ils peuvent s'offrir ainsi qu'à leurs enfants un bon niveau de vie et participer à la vie sociale, culturelle, économique et politique. Mais il y a néanmoins beaucoup de gens qui n'ont pas profité de cette évolution positive: nombreux sont ceux qui, en raison du chômage, mais aussi même avec un emploi, n'ont pas les moyens suffisants de subvenir seuls à leurs besoins. La lutte contre les inégalités sociales, la pauvreté et l'exclusion en Rhénanie-du-Nord-Westphalie est et demeure pour cette raison une mission politique importante et permanente.

2. Interactions importantes avec d'autres champs d'action

Concernant la prévention et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il existe de nombreuses interactions avec d'autres champs politiques, par ex. concernant l'éducation et le monde du travail, mais aussi les questions d'équité environnementale et de santé. Dans les quartiers dans lesquels sont concentrés les ménages à bas revenus, on constate fréquemment des nuisances environnementales plus importantes (nuisances sonores, atmosphériques, bioclimatiques) et un accès plus difficile aux ressources environnementales (par ex. espaces verts). Cela présente des risques considérables pour la santé des personnes concernées. Le thème de l'équité environnementale, les relations entre l'environnement, la santé et la situation sociale, est l'un des axes prioritaires du Plan directeur Environnement et Santé de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (*Masterplan Umwelt und Gesundheit NRW*).

3. Objectifs à moyen terme

L'objectif de l'initiative régionale «La Rhénanie-du-Nord-Westphalie est solidaire...pour une vie sans pauvreté ni exclusion» (*NRW hält zusammen... für ein Leben ohne Armut und Ausgrenzung*) est une société juste et sociale ainsi qu'une région ouverte et multiple dans laquelle tous bénéficient des mêmes chances de participer à la vie de la société. L'objectif consiste également à étendre la prévention de la pauvreté et le développement de chaînes de prévention appliquées aux différents groupes cibles, et, en collaboration avec le projet-pilote «ne pas laisser aucun enfant de côté» (*Kein Kind zurücklassen, KeKiz*) de proposer des aides, en particulier dans les lieux de vie et l'espace social des personnes et prendre en compte les différentes situations de vie en fonction de l'âge.

4. Mesures/instruments/financement

Le gouvernement régional lutte contre la pauvreté directe et indirecte et contre l'exclusion dans le cadre de l'initiative régionale «La Rhénanie-du-Nord-Westphalie est solidaire - pour une vie sans pauvreté ni exclusion» avec de nombreux projets, mesures et activités. À cet égard, on peut citer comme exemples

- > l'organisme professionnel pour la lutte contre la pauvreté tournée vers l'espace social (*Fachstelle für sozialraumorientierte Armutsbekämpfung, FSA*)
- > Le programme d'action contre le problème des sans- abri (*Aktionsprogramm gegen Obdachlosigkeit*) ou encore
- > Le fonds de solidarité «tous les enfants partagent le repas» (*Härtefallfonds Alle Kinder essen mit*).

Par ailleurs, les possibilités du fonds structurel européen sont également utilisées pour la lutte contre la pauvreté dans l'espace social. Avec ce fonds, l'Union européenne poursuit, entre autre, l'objectif de lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Ainsi, par ex. grâce à la concentration et à l'orientation du fonds européen et des programmes d'aide du gouvernement fédéral et régional (jusqu'en 2020) dans le cadre de l'appel «des quartiers forts - des gens forts» (*Starke Quartiere – starke Menschen*), des mesures d'aide précoce pour les enfants, les adolescents et les familles, pour l'amélioration de l'espace public et de l'habitat, pour la régénération écologique ou la création et l'extension des chaînes de prévention communales peuvent être mises en place. Les aides privilégient les projets modèles ou pilotes.

En outre, le gouvernement régional promeut des projets et des mesures qui se concentrent particulièrement sur les enfants, les adolescents et leurs familles qui vivent dans des quartiers défavorisés. Étant donné que ces personnes sont plus particulièrement frappées par la pauvreté et l'exclusion, et que leur risque de basculer dans la pauvreté augmente depuis des années, il convient d'améliorer leurs chances de participer et leurs perspectives de vie.

C. Mise en œuvre de la stratégie de durabilité de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie

I. Structures pour une Rhénanie-du-Nord-Westphalie durable

1. Gouvernement régional

Le gouvernement régional décide de toutes les questions fondamentales afférentes à la mise en œuvre et au développement de la stratégie de durabilité de Rhénanie-du-Nord-Westphalie sur la base d'un projet de décret du Ministre de la protection du climat, de l'environnement, de l'agriculture, de la protection de la nature et des consommateurs (MKULNV).

La mise en œuvre et le financement des orientations de la stratégie de durabilité sont du ressort des ministères et de leurs compétences dans le cadre des moyens mis à disposition par l'autorité budgétaire.

Le groupe de travail interministériel Stratégie de développement durable mis sur pied en 2013 (*IMAG Nachhaltigkeitsstrategie*) coordonne, sous la direction du MKULNV, moyennant la participation de tous les secteurs de compétences, la mise en œuvre de la stratégie de durabilité et prépare le projet de rapport d'avancement.

2. Communes

Pour l'implémentation efficace de solutions politiques, administratives, sociétales et économiques durables, il est impératif que le principe directeur de la durabilité soit fermement ancré au niveau communal et que de nouvelles approches soient testées. Les communes et les citoyennes et les citoyens sur place sont, conformément aux principes de l'Agenda local 21, l'épine dorsale du développement durable en Rhénanie-du-Nord-Westphalie également.

Des démarches dans l'esprit de l'Agenda 21 ou de développement durable ont été entreprises dans de nombreuses communes de Rhénanie-du-Nord-Westphalie après la conférence de Rio de 1992: elles furent, au début, fréquemment soutenues, notamment par l'engagement de la société civile et, aujourd'hui, y sont associés de diverses manières la société civile, l'administration et la politique des administrations locales. De nombreuses villes, communes et arrondissements de Rhénanie-du-Nord-Westphalie de tailles très diverses sont - en dépit d'une situation budgétaire difficile - pionniers en matière de durabilité communale, aussi bien à l'échelle fédérale qu'internationale. Ainsi, en 2014, la ville de Dortmund a gagné le prix allemand du développement durable en tant que grande ville la plus durable, l'arrondissement de Steinfurt s'est vu décerner, pour sa part, le prix allemand local du développement durable *Zeitzeichen*.

Le gouvernement régional s'est assigné pour tâche de renforcer les agendas et les mesures en faveur du développement durable à l'échelon inférieur à la région (Land) à l'aide de sa propre stratégie de durabilité. Les nouveaux objectifs internationaux en matière de durabilité peuvent éventuellement donner également de nouvelles impulsions pour la durabilité des communes de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, également dans le contexte des partenariats internationaux des communes de la région. Il faut saluer en particulier le fait que 16 communes de taille différente veulent développer leurs propres stratégies de durabilité jusqu'à fin 2016 pour mettre en œuvre les ODD en cadre du projet «Commune globale durable en Rhénanie-du-Nord-Westphalie» (*Globale nachhaltige Kommune in NRW*) du groupe de travail régional Agenda 21 NRW e.V (LAG 21 NRW) et la «*Servicestelle Kommunen in der Einen Welt*» (SKEW).

Afin d'intégrer les expériences et les perspectives communales dans la préparation de la stratégie de développement durable de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le Ministère de protection climatique, de l'environnement, de l'agriculture, de la protection de la nature et des consommateurs a, depuis 2014, dans le cadre d'un projet de la LAG 21 NRW, promu un dialogue au plus haut niveau autour de la durabilité, auquel ont participé quinze maires, bourgmestres,

conseillers régionaux et adjoints au maire nommés par trois fédérations communales. De plus, depuis 2014, des congrès de durabilité ont eu lieu en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Pendant la phase de mise en œuvre de la stratégie de durabilité de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, un dialogue intense doit se poursuivre avec les représentantes et les représentants de l'Association des villes de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (*Städtetag NRW*), de l'Association des villes et des communes de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (*Städte- und Gemeindebund NRW*) et l'Association des arrondissements ruraux de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (*Landkreistag NRW*).

3. Acteurs sociaux

L'implémentation du principe directeur de durabilité dans la politique régionale et au-delà à l'échelle de l'ensemble de la région de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ne peut réussir que si elle intègre des idées et des potentiels de mise en œuvre émanant d'acteurs de la société civile, de l'économie, de la recherche, des églises et des syndicats, et surtout que les jeunes gens y soient intégrés. Le bénévolat joue un grand rôle dans bon nombre de thèmes concernant la durabilité. Les médias aussi jouent un rôle important dans le débat sur la durabilité.

Le gouvernement régional a inclus ces acteurs à la phase préparatoire de la stratégie et souhaite faire de même pendant la phase de mise en œuvre. Participation, transparence et accessibilité sont des conditions importantes pour un processus d'échange couronné de succès.

Dans le cadre de la mise en œuvre et du développement ultérieur de la stratégie on examine s'il faut à l'avenir institutionnaliser davantage les processus de participation. D'ici là les formats d'échange existants seront poursuivis avec les effectifs sociétaux.

4. Parlement du Land (*Landtag*)

Au vu de l'importance du principe directeur de durabilité et des orientations poursuivies à long terme par la politique régionale et la région Rhénanie-du-Nord-Westphalie, un suivi constructif de la stratégie de durabilité par le Landtag et les groupes parlementaires du Landtag est une condition essentielle pour le succès de cette stratégie.

C'est pourquoi le Landtag et tous les groupes parlementaires ont déjà été intégrés étroitement au processus de préparation de la stratégie de durabilité, notamment dans le cadre des congrès annuels de durabilité de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Les congrès de durabilité de 2013 et 2015 ont eu lieu en coopération avec le parlement au Landtag. Tous les groupes parlementaires ont contribué à la préparation de la stratégie par des suggestions en matière de stratégie à long terme.

La stratégie de durabilité est présentée au Landtag pendant la phase de consultation et immédiatement après son adoption par le gouvernement régional.

II. Objectifs et indicateurs

Des objectifs sont fixés non seulement pour les 7 axes prioritaires (voir Section B), mais également pour les 19 champs d'action de la stratégie (voir Section A). Par ailleurs, des indicateurs sont définis aux fins d'évaluation de l'obtention des objectifs pour de nombreux thèmes. Les objectifs et les indicateurs définis dans le cadre d'autres stratégies et politiques régionales sont pris comme base.

Afin d'assurer la connexion avec la politique de développement durable au niveau international, européen et fédéral et dans d'autres régions (*Länder*), les objectifs et les indicateurs sont en grande partie basés sur les objectifs et les indicateurs nationaux et sur le rapport concernant les indicateurs de la stratégie de durabilité nationale de 2014. Pour certains des indicateurs utilisés à l'échelon fédéral, on ne dispose toutefois pas de données régionales et donc spécifiques de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. En l'occurrence, d'autres indicateurs doivent être sélectionnés. En outre, l'ensemble des objectifs et des indicateurs a été ponctuellement complété par rapport à

ceux de la stratégie de développement durable nationale afin, d'une part, de refléter les compétences et les priorités de la politique régionale, et d'autre part d'inclure les 17 nouveaux objectifs de développement durable (ODD) définis à l'horizon 2030, dans la mesure où le permettent les compétences et les missions de la région de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Dans l'ensemble, le gouvernement régional s'est efforcé de prendre en considération les débats actuels sur les objectifs et les indicateurs, aussi bien sur le plan international que sur le plan européen ainsi que les discussions concernant la mise à jour de la stratégie de durabilité en 2016 avec un horizon 2030 (par ex. les recommandations du Conseil pour le Développement durable au chef de la chancellerie fédérale pour la poursuite de la stratégie de durabilité nationale). L'ensemble des objectifs et des indicateurs proposés ici pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie tient compte de presque tous les domaines des indicateurs de la stratégie de durabilité nationale. Les 17 ODD seront également pris en compte. Seuls les ODD 10 (réduction des inégalités, notamment entre les États), 14 (océans, mers et ressources marines) et 16 (accès général à la justice, institutions efficaces et responsables à tous les niveaux) ne sont partiellement pas pris en compte, car soit ils ne sont pas de la responsabilité de la région Rhénanie-du-Nord-Westphalie, soit celle-ci n'est pas directement concernée. Les 1697 sous-objectifs (targets) des ODD7 ne sont jusqu'ici que ponctuellement pris en compte par l'ensemble des objectifs et des indicateurs proposés. À cet égard, on attend de savoir comment l'État fédéral reprendra à son compte ces sous-objectifs dans le cadre de la stratégie de développement durable nationale.

Il convient de noter que les indicateurs choisis pour mesurer les objectifs quantitatifs (indicateurs ciblés) ne couvrent pas la totalité d'un champ thématique, mais uniquement certains aspects de l'un ou parfois plusieurs des champs thématiques. Certains développements afférents à des points de développement durable (par ex. le changement démographique) sont observés via des indicateurs auxquels le gouvernement régional ne peut ou ne veut attribuer aucune valeur cible (indicateurs de fond).

Pour certains des objectifs et des indicateurs, il existe encore des réserves de contrôle qui doivent être résolues d'ici la décision finale du gouvernement régional concernant la stratégie, au plus tard d'ici le premier rapport sur les indicateurs de durabilité. Il conviendra également d'examiner si des indexes composés de plusieurs indicateurs, comme l'index régional de bien-être et l'empreinte écologique, doivent être utilisés dans la version définitive de la stratégie ou dans le reporting sur la stratégie.

Les objectifs et les indicateurs adoptés figurent dans le tableau suivant. Les indicateurs correspondants de la stratégie nationale et les ODD concernés sont indiqués.

⁷ Cf en annexe la liste des indicateurs de la stratégie de durabilité nationale et les ODD.

| Champ d'action | Objectif de développement durable (ODD) concerné | | |
|--|---|--|---|
| Postulats de durabilité | Indicateurs | Objectifs | Commentaires |
| Protection du climat/Transition énergétique | ODD 13 + 7 | | |
| Réduire les gaz à effet de serre | Émissions de gaz à effet de serre (1) | D'ici 2020 réduction d'au moins 25 % et d'ici 2050 d'au moins 80 % (par rapport à 1990). Pour 2030, le gouvernement régional se base sur des projections réalisées dans le cadre du Plan pour le Climat selon lesquelles les émissions baisseront d'environ 44 % d'ici 2030, contribution du système européen d'échange de quotas comprise. ⁸ | Loi sur la Protection du Climat, NRW, Plan pour le Climat NRW |
| Développement des énergies renouvelables | Part de l'électricité issue des énergies renouvelables (3b) | D'ici 2025, plus de 30 % de l'électricité devra provenir des énergies renouvelables. D'ici 2050, dans le cadre d'objectifs nationaux, l'objectif poursuivi est de plus de 80 %, une piste de développement ambitieuse. | Plan pour le Climat NRW |
| Utiliser les ressources de manière parcimonieuse et efficace | Consommation d'énergie primaire (1b) Productivité de l'énergie finale (rapport PIB/consommation d'énergie finale) (1a) | Selon des projections dans le cadre du Plan pour le Climat il apparaît possible de réduire la consommation d'énergie primaire de 12 à 18 % entre 2010 et 2020 et de 45 à 59 % d'ici 2050 et d'augmenter la productivité de l'énergie finale à long terme d'ici 2050 de 1,5 à 1,8 % par an. | Plan pour le Climat NRW |
| Rendre le parc immobilier climatiquement neutre à long terme | Taux de rénovation énergétique des bâtiments ⁹ | Dans le cadre de l'objectif à long terme d'un parc immobilier quasiment neutre climatiquement, un taux moyen de rénovation énergétique de 2 % par an est visé. ¹⁰ | Plan pour le Climat NRW |
| Renforcer la protection du climat au niveau local | Concepts communaux intégrés de protection du climat | Concepts intégrés de protection du climat couvrant tout le territoire et d'adaptation au niveau communal. ¹¹ | « Intégré » signifie que l'adaptation au changement climatique est inclut |
| Limitation des conséquences négatives du changement climatique | Total des charges d'assurance des bâtiments Heures d'intervention des services de secours techniques (THW) liées aux intempéries | Diminution ou tout au moins stabilisation de la charge totale des assurances liée aux intempéries. Diminution ou tout au moins stabilisation du nombre d'heures d'intervention du THW en raison d'événements climatiques. | Plan pour le Climat NRW; les objectifs et indicateurs d'adaptation sont ajustés dans le cadre de la surveillance du Plan pour le Climat |
| Économie durable | ODD 8 + 9 + 12 | | |
| Promotion d'une économie durable | | La NRW doit devenir un site pilote innovant pour les produits, prestations, technologies et processus écologiques et respectueux de l'environnement. | Stratégie pour l'économie environnementale et rapport sur 'économie environnementale NRW 2015 |
| | Salariés de l'économie environnementale | Augmentation substantielle du nombre de salariés de l'économie environnementale à 420.000 ¹² | |

• = Axes prioritaires

• = les indicateurs utilisés de la même manière dans le cadre de la stratégie de développement durable nationale sont soulignés, les chiffres correspondant à la stratégie nationale sont indiqués entre parenthèses.

Une vue d'ensemble des indicateurs de la stratégie de développement durable nationale ainsi que des ODD se trouve en annexe page 48.

⁸ Dans le Plan pour le Climat tel qu'il a été adopté par le cabinet le 16 juin 2015, on peut lire à ce sujet page 41: « Dans les années qui viennent il faut poser les jalons pour les décisions en matière d'investissements concernant la période allant jusqu'à 2030. Le gouvernement régional considère qu'il est judicieux de se baser également pour cette période sur les fourchettes des calculs de scénarios de l'Institut de Wuppertal » (<https://www.klimaschutz.nrw.de/dokumente/klimaschutzplan-nrw>).

⁹ Pour le monitoring du plan de protection du climat on examine actuellement l'utilisation d'un indicateur pour le taux d'assainissement énergétique qui devrait également être utilisé dans la stratégie de durabilité. En cela on tient compte du niveau de l'indicateur sur le plan fédéral.

¹⁰ Plan pour le Climat de juin 2015, page 37 "dans le cadre d'un parc immobilier climatiquement neutre à long terme, on envisage un taux d'assainissement énergétique annuel moyen de 2% jusqu'en 2050.

¹¹ Le § 51 de la loi sur le climat NRW (*Klimaschutzgesetz*) contient une délégation de pouvoir qui peut contraindre les communes à mettre sur pied de tels concepts intégrés. A l'heure actuelle on ne sait pas si, quand et avec quelles directives concrètes cette délégation doit se faire.

¹² L'économie environnementale est à prendre ici telle que dans le rapport de l'économie environnementale NRW 2015 (*Umweltwirtschaftsbericht NRW 2015*).

| Champ d'action | Objectif de développement durable (ODD) concerné | | | |
|---|---|---|--|---|
| Postulats de durabilité | Indicateurs | Objectifs | Commentaires | |
| Utilisation parcimonieuse et efficace des ressources | Création de valeur brute | Augmentation substantielle de la Création de valeur de l'économie environnementale | | |
| | Productivité des matières premières (ratio IB/ consommation de matières premières) (1c) | Augmentation substantielle: Un objectif concret doit être fixé quand les indicateurs et les objectifs de l'Etat fédéral pour la consommation des ressources et la productivité sont connus | | |
| Utilisation parcimonieuse et efficace des ressources naturelles | ODD 6 +15 | | | |
| | Conservation des espèces - Protéger les habitats | Le déclin de la biodiversité doit être endigué et la biodiversité à nouveau accrue. Dans cette optique, les objectifs concrets suivants doivent être notamment poursuivis: selon lesquelles les émissions baisseront d'environ 44 % d'ici 2030, contribution du système européen d'échange de quotas comprise. | | |
| | Espèces menacées (liste rouge) | La majorité des habitats et des espèces se trouvent dans un état de conservation satisfaisant: d'ici 2030, la part des espèces figurant sur la liste rouge doit être réduite à 40 %. | | |
| | Biodiversité et qualité du paysage (5) | D'ici 2030, augmentation de la biodiversité dans tous les espaces paysagers (atteinte de la meilleure situation depuis 1997). | | |
| | Superficie du réseau régional de biotopes. | En 2030 au moins 15 % du territoire régional feront partie du réseau. | | |
| | Part des forêts uniquement conifères | Augmentation de la stabilité et de la capacité d'adaptation des forêts: d'ici 2030, la part des forêts uniquement conifères sera réduite à < 20 %. | | |
| | Conservation et garantie d'une gestion durable des forêts | Augmentation de la part des surfaces forestières certifiées (FSC et PEFC) | Augmentation de la part des surfaces forestières certifiées par rapport à la totalité de la surface forestière d'ici 2030 | |
| | Maintien et garantie d'une gestion durable et écologique de l'eau | Situation écologique des eaux superficielles | D'ici 2027 l'eau de tous les cours d'eau seront dans une situation écologique satisfaisante et auront un bon potentiel écologique conforme à la directive cadre sur l'eau de l'UE. | Avec des exceptions pour certaines eaux du Rhin. Bassin de lignite rhénan |
| | | Nitrates dans les nappes phréatiques | D'ici 2027 au plus tard, diminution de la pollution par les nitrates de toutes les masses d'eau à < 50 mg/l. | |
| | Réduction de l'utilisation des surfaces | Augmentation des surfaces urb. et de circulation (4) | D'ici 2020, limitation de l'utilisation des surfaces pour l'urbanisation et la circulation à 5 ha par jour en moyenne. À long terme, l'objectif d'une consommation nette nulle est visé. | Après fixation de l'objectif pour 2030 dans le cadre de la stratégie de développement durable nationale, il faudra également négocier un objectif 2030 pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. |
| Amélioration de la qualité de l'air | Concentration de poussières fines (PM10) et de dioxyde d'azote (NO)- (similaire à 13) | D'ici 2030, les valeurs annuelles moyennes des concentrations d'émissions de PM 10 en milieu urbain devront être réduites à: 20 µg/m3 et pour le NO à 40 µg/m3 dans les rues des agglomérations. | Conformément aux valeurs directrices de l'OMS | |
| Diminution de la nuisance sonore | Nuisances sonores la nuit, le jour, le soir | L'ensemble des nuisances sonores dans les espaces de vie doit être réduit clairement d'ici 2030 conformément aux recommandations de l'OMS. À cet égard, les résultats de la recherche sur les effets du bruit, selon lesquels les nuisances sonores provoquent de plus en plus souvent des atteintes à la santé à | | |

| Champ d'action | Objectif de développement durable (ODD) concerné | | |
|---|---|---|---------------------|
| Postulats de durabilité | Indicateurs | Objectifs | Commentaires |
| | | partir de niveaux compris entre > 65 dB(A) le jour et > 55 dB(A) la nuit doivent être pris en compte. | |
| Changement démographique | ODD 3 + 11 + 16 | | |
| Gérer le changement démographique | | Garantir la participation et l'autodétermination des seniors au cœur de notre société | |
| | Part des personnes dépendantes soignées de manière ambulatoire | Augmentation de la part des personnes dépendantes soignées par des services ambulatoires et prises en charge dans des communautés résidentielles | |
| | Représentations communales | Augmentation du nombre de représentations communales des seniors. | |
| | Nombre de consultations du bureau régional pour la promotion des «Quartiers adaptés aux seniors» (<i>Landesbüro altengerechte Quartiere.NRW</i>) et du bureau régional pour la promotion des «Formes d'habitat innovantes» (<i>Landesbüros innovative Wohnformen.NRW</i>) | Promotion des concepts locaux de développement de quartiers adaptés aux seniors. | |
| | Utilisation d'aides du Plan Vieillesse et Dépendance (<i>Alter und Pflege</i>) de la région | | |
| Vivre plus longtemps en bonne santé | Décès prématuré (14a/b) | Diminution du nombre de décès prématurés (nombre de décès pour 100.000 habitants de moins de 65 ans). | |
| Augmentation du taux d'emploi des seniors | Taux d'emploi (16b) | Augmentation du taux d'emploi des seniors (de 55 ans jusqu'à l'âge légal de la retraite), en particulier des femmes âgées. | |
| Réduire les risques de pauvreté liés à l'âge | Taux de risque de pauvreté | Réduction du risque de pauvreté (lié au sexe) des personnes âgées. | |
| Cohésion sociale et participation sociale | ODD 1 + 10 + 16 | | |
| Garantir la cohésion sociale et la participation sociale | | Prévention et lutte contre la pauvreté Assistance aux personnes en difficulté. ¹³ Amélioration des conditions de vie dans les quartiers défavorisés. | |
| Réduire le risque de pauvreté | Taux de risque de pauvreté | voir plus haut changement démographique | |
| Promouvoir une répartition équitable | la répartition des revenus | Réduction des inégalités de revenus ¹⁴ (ratio entre le revenu du 90ème Percentile au revenu du 10ème percentile de la répartition des revenus). | |
| Renforcer l'éducation des jeunes enfants de même que l'intégration, améliorer la compatibilité entre vie familiale et vie | Prise en charge toute la journée des enfants de 1 an à l'âge scolaire (17a/b) | Offre appropriée à la part des enfants de 1 an à l'âge scolaire pris en charge toute la journée par rapport au nombre total d'enfants d'une même classe d'âge. | |

¹³ Pour l'équité de la participation en ce qui concerne les circonstances de vie et groupes de personnes, les indicateurs relevant des champs d'action «mutation démographique», «bon travail», «travail équitable» et «intégration» sont importants ici aussi.

¹⁴ La répartition des revenus sur la base de l'indicateur choisi ne représente le thème de la «cohésion sociale» que d'une manière extrêmement limitée et très simplifiée. Les moyens du gouvernement régional ont tout au plus une influence indirecte sur elle.

| Champ d'action | Objectif de développement durable (ODD) concerné | | |
|---|--|---|---|
| Postulats de durabilité | Indicateurs | Objectifs | Commentaires |
| professionnelle | | | |
| Travail satisfaisant – Travail équitable | SDG 8 | | |
| Promouvoir le travail satisfaisant | | Prise en considération systématique de la sécurité au travail dans l'entreprise pour que les PME améliorent la prise en charge de la sécurité et de la santé au profit de leurs salariés. Amélioration des conditions de travail des salariés précaires, transformation des mini-jobs en emplois assujettis à la sécurité sociale, organisation équitable de la sous-traitance et des contrats d'entreprise et garantie de traitements et de salaires équitables. Sensibilisation de l'opinion publique à la lutte contre les pires formes de travail des enfants par le biais du comportement des consommateurs. Un changement de mentalité de la population doit renforcer le marché des produits du commerce équitable en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. | |
| Élever le taux d'activité, notamment des femmes | Taux d'emploi (16a/b) | D'ici 2030 augmentation du taux d'emploi des personnes depuis l'âge de 15 ans jusqu'à l'âge légal de la retraite. | |
| Intégration | SDG 16 | | |
| Création d'une culture de participation et de bienvenue ¹⁵ | Taux d'emploi des personnes issues de l'immigration selon les tranches d'âge | Rapprochement du taux d'emploi des personnes issues de l'immigration et du taux d'emploi général. | |
| | Diplôme d'enseignement général le plus élevé des personnes issues de l'immigration | Accès accru à l'éducation et égalité des chances des personnes issues de l'immigration | |
| | Diplôme professionnel le plus élevé des personnes issues de l'immigration | Accès accru au marché du travail des personnes issues de l'immigration entraînant une position plus forte sur le marché du travail et dans la société | |
| | Taux du risque de précarité des personnes issues de l'immigration | Recul du taux de risque de précarité des personnes issues de l'immigration | Le taux de risque de précarité est un indicateur de mesure de la pauvreté du revenu |
| Politique financière durable | SDG 8 | | |
| Garantir des finances publiques viables | Besoin de financement de la région/besoin de financement structurel (6a) | Budgets structurellement équilibrés à partir de 2020 | L'indicateur «Besoin en financement structurel» est en cours d'élaboration |
| | Ratio d'endettement u6b) | Réduction durable du ratio d'endettement à partir de 2020 | |
| Développement urbain durable | ODD 9 + 11 | | |
| Garantir des conditions de vie porteuses | | Équivalence des conditions de vie dans les agglomérations, les zones urbaines et les | |

¹⁵ Tous les indicateurs de l'intégration doivent tenir compte des différences entre ceux qui vivent ici depuis longtemps et souvent sont déjà nés ici (avant 2015) et ceux qui arrivent en Rhénanie du Nord-Westphalie et vont y rester (à partir de 2015).

| Champ d'action | Objectif de développement durable (ODD) concerné | | |
|---|---|---|--|
| Postulats de durabilité | Indicateurs | Objectifs | Commentaires |
| d'avenir en milieu urbain et dans les zones rurales | | zones rurales. Villes viables/porteuses d'avenir, respectueuses du climat, sociales et où il fait bon vivre. | |
| Réduction de l'utilisation des surfaces | | Voir plus haut Préservation des ressources | |
| Rendre le parc immobilier climatiquement neutre | | Voir plus haut Protection du climat et trans. énergétique | |
| Mobilité durable | ODD 9 | | |
| Assurer la mobilité - respecter l'environnement | Transport de personnes en milieu urbain selon les moyens de transport | A l'avenir nette augmentation de la part de la communauté de mobilité (piéton, bicyclette, Pedelec, bus, train, e-mobilité, covoiturage etc.) dans le transport de personnes en milieu urbain. Pour la mobilité urbaine de proximité dont font partie surtout les piétons, les vélos y compris les pederlecs on tente d'atteindre l'objectif de 60% en répartition modale (nombre des voies) jusqu'en 2030. | |
| | Transport de personnes en zone régionale et lointaine selon les moyens de transport | Continuer d'assainir les infrastructures routières, cyclables ainsi que les voies ferrées et fluviales Augmentation de la capacité des infrastructures de transport de marchandises, en particulier l'élargissement des interfaces co-modales et des voies ferrées Extension des capacités et amélioration de l'attractivité du transport ferroviaire régional (par exemple <i>RRX Rhein-Ruhr-Express</i>) et modernisation des gares (par exemple Offensive de modernisation en Rhénanie-du-Nord-Westphalie: <i>Modernisierungsoffensive Nordrhein-Westfalen MOF</i>) Profiter des chances que présentent une utilisation accrue de la E-mobilité, des techniques numériques et autres nouveaux développements. | |
| Consommation durable/Mode de vie durable | ODD 12 | | |
| Promouvoir la consommation et les modes de vie durables | | Sensibilisation des citoyennes et des citoyens ainsi que mise en évidence des comportements respectueux du climat et économes en ressources, et des modes de vie durables | |
| | Taux de recyclage des déchets ménagers | Objectif d'ici 2020 d'un taux de recyclage de 65 % (part des déchets biologiques valorisés et des déchets à valeur durable par rapport au volume total de déchets ménagers). | Conformément à l'amendement de la directive-cadre de l'UE sur le traitement des déchets, des objectifs doivent être fixés à l'horizon 2030 |
| | Consommation d'énergie finale des ménages (hormis mobilité) | Réduction d'ici 2030 de la consommation d'énergie finale des ménages (en petajoules) | |
| | Part des dépenses pour produits alimentaires bio | Augmentation substantielle d'ici 2030 de la part des dépenses affectées aux produits alimentaires issus de l'agriculture biologique (Label bio de l'UE) par rapport au total des dépenses d'alimentation. | |

| Champ d'action | Objectif de développement durable (ODD) concerné | | |
|---|---|--|--|
| Postulats de durabilité | Indicateurs | Objectifs | Commentaires |
| | Consommation des ressources des ménages privés | Diminution substantielle de la consommation des ressources des ménages privés | |
| | | Soutien des initiatives et des innovations sociales dans le domaine de la consommation durable | |
| Exploitation des terres | ODD 2 | | |
| Produire de manière durable dans nos paysages ruraux | Excédent d'azote (12a) | D'ici 2030, réduction de l'excédent moyen du bilan azoté à 60-75 kg N/ha. | L'objectif mentionné pour l'excédent d'azote se réfère à l'indicateur fondamental actuel des Länder (<i>Länderinitiative Kernindikatoren - LIKI</i>) mais peut changer en fonction de la méthode |
| | Agriculture biologique (12b) | Augmentation de la part de l'agriculture biologique par rapport à la totalité des surfaces agricoles. | |
| | Utilisation des surfaces (4) | Voir plus haut Préservation des ressources. | |
| | Nitrates dans les nappes phréatiques | Voir plus haut Préservation des ressources. | |
| Santé | ODD 10 + 17 | | |
| Promouvoir la santé et renforcer la prévention | Part des personnes souffrant d'obésité (14e) | Diminution de la part des adultes et des enfants scolarisés obèses ou en surpoids | Le cas échéant, modification de l'indicateur à l'avenir sur la base de nouvelles connaissances scientifiques. |
| | Taux de tabagisme (14c/d) | Diminution de la part des fumeurs réguliers ou fumeurs occasionnels | |
| | Part des préretraites dues à des maladies psychiques | Diminution de la part des préretraites dues à des maladies psychiques | |
| Politique «One World»/Dimension européenne et internationale | ODD 4 + 17 | Améliorer les opportunités commerciales des pays en développement par: | |
| Contribution à un développement global durable | Importations en provenance des pays en développement (21) | l'augmentation de la valeur des importations en provenance des pays en développement vers la Rhénanie-du-Nord-Westphalie ¹⁶ | |
| | Des programmes régionaux de la politique «One World» | Maintien les programmes régionaux de la politique «One World» ¹⁷ à un niveau adéquat | |
| | Part des étudiants étrangers | Améliorer les échanges scientifiques et éducatifs via l'augmentation de la part des étudiants étrangers dans l'enseignement | |

¹⁶ L'objectif d'une augmentation de la valeur des importations en provenance des pays en voie de développement implique que les transports sont plus longs. C'est pourquoi cet objectif a un rapport conflictuel avec les autres objectifs de durabilité comme la diminution des émissions des gaz à effet de serre. De plus cet objectif comprend aussi l'importation de matières premières impliquant souvent des effets négatifs dans les pays d'exportation. Comme il est difficile d'imaginer une évolution économique positive des pays en voie de développement sans leur participation croissante au commerce mondial et qu'un doublement de la part des pays les moins développés au commerce mondial jusqu'en 2030 est un sous-objectif des ODD, cet objectif est malgré tout considéré comme judicieux.

¹⁷ Il est question des programmes suivants: Programme de promotion de la coopération communale au niveau du développement, programme de promotion du travail d'information et de formation au niveau de la politique de développement (*Entwicklungspolitische Informations- und Bildungsarbeit, EpIB*), programme pour les personnes favorisant le travail de formation au niveau de la politique de développement en Rhénanie du Nord-Westphalie, subventions pour l'envoi de jeunes gens dans les pays en voie de développement - service concret pour la paix (*Konkreter Friedensdienst, KFD*), programme de promotion des projets au niveau de la politique de développement dans la société civile à l'étranger (*Auslandsprogramm*).

| Champ d'action | Objectif de développement durable (ODD) concerné | | |
|---|--|--|---|
| Postulats de durabilité | Indicateurs | Objectifs | Commentaires |
| | | supérieur de Rhénanie-du-Nord-Westphalie | |
| Égalité des Sexes | ODD 5 | | |
| Promouvoir l'égalité des droits dans la société et sur le marché du travail | Femmes aux postes de direction | Augmentation de la part des femmes à des postes de direction dans les entreprises et au niveau des plus hautes autorités régionales ¹⁸ | |
| | Écart de rémunération entre les hommes et les femmes (18) | Diminution de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes | |
| | Taux de risque de pauvreté (lié au sexe) | Voir plus haut Cohésion sociale | |
| Accessibilité/Inclusion | ODD 16 | | |
| Permettre l'apprentissage | Taux d'intégration des élèves ayant besoin d'enseignement spécialisé | D'ici 2030, augmentation continue du pourcentage nécessitant un enseignement spécialisé dans les écoles d'accès général | |
| Durabilité dans les communes (agenda local) | ODD 11 | | |
| Stimuler l'engagement en faveur du développement durable à l'échelon communal | Communes disposant d'un agenda décisionnel et stratégique de développement durable | Augmentation du nombre de communes qui poursuivent une stratégie de développement durable | sur la base d'enquêtes de LAG 21 NRW e.V. |
| | Communes disposant d'organes dédiés au dév. durable ou de programmes locaux | | |
| Engagement citoyen/Participation | ODD 16 | | |
| Mobilisation de l'engagement civique pour une société durable et ouverte | Taux d'engagement selon l'enquête sur le volontariat | Elévation du niveau d'engagement sur la base de l'enquête sur le volontariat différenciée par classe d'âge, sexe et le cas échéant par secteurs d'engagement | |
| Éducation et science | ODD 4 + 9 | | |
| | | Permettre la meilleure formation possible pour tous, notamment grâce à la mise en œuvre systématique et durable de l'éducation au développement durable dans tous les domaines de formation | |
| Améliorer continuellement la formation et la qualification | 18 à 24 sans qualification (9a) | D'ici 2030, réduction permanente du pourcentage de jeunes âgés de 18 à 24 ans n'ayant aucun diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (diplôme de fin d'études secondaire ou formation professionnelle) Amélioration de la perméabilité et de l'égalité des chances offertes par le système éducatif | |
| Construire l'avenir avec des solutions nouvelles | Des entreprises fournissant des innovations et des améliorations | D'ici 2030, augmentation du pourcentage d'entreprises ayant lancé un produit ou un procédé innovant au cours du dernier exercice par rapport au nombre total d'entreprises. | |

¹⁸ Avec le commissaire à la protection des données et la liberté de l'information ainsi qu'avec l'administration régionale.

Indicateurs de fond

1. Évolution démographique:

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| Espérance de vie | - | Espérance de vie (espérance de vie moyenne à la naissance et espérance de vie moyenne à long terme pour les personnes âgées de 65 ans, différenciée par sexe) |
| Part de personnes âgées et de jeunes | - | Part des personnes âgées (nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes entre 20 et moins de 65 ans, différencié par sexe) |
| | - | Part des jeunes (nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes entre 20 et moins de 65 ans, différencié par sexe) |
| Personnes issues de l'immigration | - | Population issue de l'immigration (pourcentage des personnes issues de l'immigration par rapport à la population, différencié par sexe) |
| Dépendance | - | Personnes dépendantes vivant en établissement de soins stationnaires ou soignées à domicile |
| | - | Personnel de soins aux personnes âgées en établissement spécialisé employé à plein temps ou à temps partiel en ambulatoire |

2. Développement économique:

| | | |
|--|---|---|
| | - | Produit intérieur brut (PIB) par habitant (10) |
| | - | Ratio de formation brute de capital fixe par rapport au PIB (7) |

3. Éducation et recherche:

| | | |
|--|---|--|
| | - | Part des 30 à 34 ans ayant une formation de l'enseignement supérieur ou un diplôme équivalent (titulaires d'un diplôme universitaire ou postsecondaire non universitaire) (9b) |
| | - | Part des dépenses privées et publiques allouées à la recherche et au développement dans le PIB (8) |
| | - | Dépôts de brevets et intensité des brevets |

III. Instruments de mise en œuvre interdisciplinaire de la stratégie de durabilité de Rhénanie-du-Nord-Westphalie

1. Congrès annuel de durabilité de Rhénanie-du-Nord-Westphalie

Depuis 2012, les congrès annuels de durabilité de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ont déjà rassemblé trois fois de suite quelque 400 acteurs de la société civile, des communes, de l'économie et de la recherche de tout le pays à l'occasion d'une plateforme d'échanges interdisciplinaire sur les questions concernant l'avenir de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Les congrès annuels ont été des lieux de participation déterminants aux différentes étapes de l'élaboration de la stratégie de durabilité de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et, grâce à la participation respective de trois ministres, emblématiques du caractère interministériel de la stratégie de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Par ailleurs, des représentantes et des représentants de tous les groupes représentés au Landtag ont apporté leur propre contribution

aux congrès et ainsi à l'élaboration de la stratégie. Enfin, les congrès ont également été des forums d'échange avec l'échelon fédéral et européen et les communes de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, et un élément important d'intégration verticale réussie du concept de durabilité.

Pendant la phase de mise en œuvre et de développement, les congrès annuels de durabilité de Rhénanie-du-Nord-Westphalie joueront également un rôle important en tant que plateforme d'échange et de communication. D'autres acteurs de toutes les tendances politiques et de la société régionale doivent y être associés, notamment dans le cadre d'un marché des opportunités, d'ateliers et de formats interactifs. La participation de jeunes des mouvements associatifs et des écoles de la région au congrès sera encore renforcée à l'avenir, en particulier la coopération avec les cercles de jeunesse de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (*Landesjugendring NRW*). Dans cette optique, les «Voix de la jeune génération» doivent se faire clairement entendre lors des discussions, et leurs idées concernant un avenir digne d'être vécu intégrées au discours.

Les congrès communaux de durabilité de Rhénanie-du-Nord-Westphalie qui se tiennent depuis 2014 et sont organisés par le groupe de travail régional Agenda 21 NRW (LAG 21) avec le soutien des fédérations communales et des aides du gouvernement régional, ont fait leurs preuves comme forum d'échanges supplémentaire pour tous les acteurs de l'administration, de la politique communale et de la société civile. Ils doivent en conséquence se poursuivre, afin de fournir des impulsions en matière de bonnes pratiques communales de développement durable.

2. Communication sur la durabilité

En raison de son côté abstrait et complexe ainsi que de son lien avec de nombreux et divers aspects de la vie et de la politique, le thème de la durabilité n'est pas facile à saisir. Grâce au fait que le site internet existant de la Stratégie de Durabilité Rhénanie-du-Nord-Westphalie www.nachhaltigkeit.nrw.de sous l'égide du Ministère de la Protection du Climat, de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Protection de la Nature et du Consommateur soit devenu un portail –NRW de la durabilité, l'accès aux informations concernant la durabilité devrait être facilité. Par le biais d'un intense travail de réseau un lien étroit devrait être également tissé avec les activités de communication d'autres acteurs de la durabilité.

3. Évaluation de l'impact sur la durabilité des lois et des décrets

Le gouvernement régional examine l'introduction d'un système d'évaluation de l'impact des lois et des décrets sur la durabilité qui pourrait être basé sur les objectifs de la présente stratégie de durabilité.

4. Chèques durabilité pour les programmes régionaux

Par ailleurs, le gouvernement régional va renforcer l'intégration de préoccupations de durabilité, également basées sur les objectifs de la présente stratégie, à la conception de programmes de

soutien, aux appels concrets à des programmes d'aides et aux critères de sélection. Les effets positifs de la durabilité par-delà l'objectif concret du projet ou, en tout cas, la diminution des effets négatifs sur les objectifs régionaux de durabilité seront par ailleurs des critères importants à l'avenir lors de la conception de la politique de soutien par les ministères compétents. Il convient de s'assurer que les faibles subventions régionales (Land) soient utilisées pour faire face avec succès aux grands problèmes de société.

Dans le domaine de la recherche, la «Stratégie de recherche Progrès NRW - Recherche et Innovation pour un Développement durable 2013 - 2020» (*Forschungsstrategie Fortschritt NRW - Forschung und Innovation für nachhaltige Entwicklung 2013 – 2020*) a déjà entraîné une telle orientation des aides régionales en faveur de la recherche.

Des préoccupations en matière de durabilité ont également joué un rôle lors de la conception des programmes opérationnels du Fonds structurel et d'investissement européen pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ainsi que le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)). Pour la réalisation des programmes à l'horizon 2020 et celle des programmes opérationnels pour la période post 2021, des préoccupations en matière de durabilité joueront également un rôle important par le truchement des directives des traités européens sur l'«Objectif transversal développement durable». Près de 2,5 milliards d'euros de fonds européens seront investis dans des projets durables dans le cadre des programmes européens d'ici 2020 et vraisemblablement à peu près le même montant sous forme de cofinancement, dont une partie importante en provenance du budget régional.

Le gouvernement régional prendra en compte les préoccupations en ce sens dans les programmes d'aides régionaux pour lesquels celui-ci dispose de marges de manœuvre. À cet égard, il convient, d'une part, pour éviter des risques incalculables pour les différents ministères et, d'autre part, pour préserver le principe de compétence, de définir les conditions générales en termes d'organisation, d'effectif et de financement avant l'introduction du chèque durabilité.

5. Approvisionnement public durable

Le volume des approvisionnements régionaux, des communes et autres donneurs d'ordre publics est évalué à 40 à 100 milliards d'euros par an pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie¹⁹. Au total, en Allemagne, la part des approvisionnements publics dans l'activité économique (PIB) est d'environ 10 %. Ce volume d'approvisionnement a un impact considérable sur l'offre et la demande de nombreux marchés de biens et de services et, indirectement, sur la situation sociale et économique dans les entreprises des fournisseurs et leurs chaînes de livraison fréquemment internationales. La prise en compte d'aspects durables dans l'approvisionnement public peut en conséquence promouvoir de nombreux thèmes relatifs à la durabilité, comme la protection de l'environnement et du climat, l'efficacité des ressources et l'efficacité énergétique, les conditions de travail équitables et favorables aux femmes et à la famille, les relations commerciales équitables et la promotion d'innovations durables.

La région de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a toujours joué un rôle de pionnier s'agissant de l'utilisation, dans la mesure du possible, des marges de manœuvre ménagées par le droit fédéral et le droit européen et de l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus d'approvisionnement public. En 2010, le gouvernement régional d'alors avait déjà promulgué des décrets prenant en compte certains aspects environnementaux et d'efficacité énergétique et ayant pour but de prévenir les pires formes de travail des enfants lors de l'approvisionnement.

En 2012, la loi sur l'application des conventions collectives et des règles d'adjudication de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (*Tariftreue- und Vergabegesetz NRW - TVgG-NRW*) avait déjà inclus d'autres aspects de la durabilité, tels que la rémunération équitable des travailleurs, le respect des aspects sociaux, notamment des normes fondamentales de l'OIT, et la promotion des femmes ainsi que la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale, et les avait rendus

¹⁹ Réparti en Rhénanie-du-Nord-Westphalie sur la base des chiffres donnés par Kienbaum, Statistik der öffentlichen Beschaffung – Grundlagen und Methodik – 2ème rapport partiel 2014.

obligatoires par le truchement des réglementations découlant des lois régionales. L'objectif de la loi TVgG-NRW est de promouvoir une concurrence loyale en vue de la soumission de l'offre la plus économique lors de l'attribution de marchés publics tout en tenant compte de l'acceptabilité sociale, de la protection de l'environnement et de l'efficacité énergétique ainsi que de la qualité et du caractère innovant des offres. Afin de contribuer à un approvisionnement public (socialement) durable en Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de soutenir les efforts en ce sens, un bureau pour l'approvisionnement durable - newtrade NRW – a d'ailleurs été créé par la ministre des affaires fédérales, de l'Europe et des médias en charge de la politique «One World» en collaboration avec la Fondation Environnement et Développement (*Stiftung Umwelt und Entwicklung NRW*). Un amendement de la loi TggG comportant, outre une adaptation aux nouvelles dispositions du droit européen et fédéral, des développements et des optimisations, sera vraisemblablement adopté début 2016.

Mais la mobilisation du grand potentiel de l'approvisionnement public durable ne dépend pas en tout premier lieu du développement des fondements juridiques. Il importe, en tout état de cause, de mettre à profit les marges de manœuvre juridiques existantes au niveau de la région et des communes, notamment lors de la première étape du processus d'approvisionnement, c'est-à-dire la question de savoir «quoi» acheter. Grâce à la concentration des processus d'approvisionnement à des postes dédiés et qualifiés, dotés de bonnes connaissances du marché, et à l'utilisation de descriptions fonctionnelles et d'offres alternatives, des solutions innovantes et extrêmement fructueuses en termes de durabilité et de coûts peuvent être fréquemment trouvées.

Le thème de l'approvisionnement durable constitue également un exemple probant de collaboration entre l'État fédéral et les régions (*Länder*) en matière de durabilité. Sur la base des décisions prises, entre autre, lors de la conférence des chefs de la chancellerie et du sénat et du chef de la chancellerie fédérale, l'approvisionnement durable a été désigné en 2009 comme l'un des trois axes prioritaires de la coopération entre l'État fédéral et les régions (*Länder*) en vue du développement durable. Sur cette base, les régions et en particulier la Rhénanie-du-Nord-Westphalie ont participé activement à «l'Alliance pour un approvisionnement durable» (*Allianz für nachhaltige Beschaffung*) sous l'égide du ministère de l'économie. Dans le cadre de cette alliance, des travaux préliminaires importants ont été réalisés en vue du développement du cadre juridique et de l'élargissement pratique de l'approvisionnement durable à l'échelle fédérale, régionale et communale. À l'initiative de l'Alliance, un centre de compétences pour l'approvisionnement durable a été créé auprès de l'office d'approvisionnement du ministère fédéral de l'intérieur à Bonn, centre qui soutient également l'approvisionnement durable dans les régions. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie participera également à l'avenir à ces efforts communs dans le cadre de l'Alliance pour un approvisionnement durable afin, par exemple, de définir des principes pratiques pour l'approvisionnement de biens importants tels que les véhicules électriques et créer de meilleures bases statistiques.

6. Administration régionale durable

Si le gouvernement régional souhaite motiver les entreprises, les communes, la société civile et les autres acteurs, de même que les citoyennes et les citoyens du pays à un comportement plus durable, il doit lui-même donner l'exemple. C'est pourquoi il ambitionne d'axer, à l'avenir, non seulement sa propre politique mais également l'action de l'administration régionale sur des critères de durabilité. Le gouvernement régional s'inspire à cet égard, entre autre, du programme fédéral «Programme de mesures de durabilité - mettre en œuvre concrètement la durabilité dans l'action de l'administration» (*Maßnahmenprogramm Nachhaltigkeit – Nachhaltigkeit konkret im Verwaltungshandeln umsetzen*) adopté le 30/3/2015 par le comité des secrétaires d'État pour un développement durable du gouvernement fédéral.

La gestion de l'approvisionnement sur la base de critères durables fait partie intégrante d'une administration régionale de ce type (voir 5). Cela vaut également pour les contrats de travaux de la région. Dans le document de novembre 2014 sur les questions clés concernant les entreprises de construction et les biens immobiliers de la région (*Bau- und Liegenschaftsbetrieb des Landes - BLB NRW*) il est indiqué: conformément aux systèmes de certification de la Fédération allemande

pour la construction durable (*Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen DGNB*) ou au système d'évaluation de la construction durable BNB (*Bewertungssystem Nachhaltiges Bauen*), les exigences en termes de qualité sociale, économique et écologique des bâtiments sont certifiées de manière objective et transparente. Le *Bau- und Liegenschaftsbetrieb des Landes* (BLB NRW) établira un rapport de durabilité tous les trois ans à compter de la présente législature. Il existe en outre des conditions particulièrement favorables pour la prise en compte de critères de durabilité dans les processus d'approvisionnement pour lesquels le gouvernement régional se concentre sur des acheteurs principaux, par ex. pour l'achat de produits informatiques par l'entreprise régionale *Information und Technik NRW* (IT.NRW), l'achat de véhicules par le ministère des finances et l'achat de papier par la Direction financière (*Oberfinanzdirektion*) de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Les cantines des services régionaux sont encouragées à prendre en compte à l'avenir une série de critères de durabilité sélectionnés sur le plan fédéral. Sur la base de la directive sur les cantines renouvelée en 2015 celles-ci respectent les exigences de physiologie nutritionnelle dans la préparation de leurs plats ainsi que les normes qualitatives renouvelées par la Société Allemande de l'Alimentation pour la restauration collective.

Le concept d'administration climatiquement neutre qui doit être mis en place d'ici 2030 conformément à la Loi sur la protection du climat de Rhénanie-du-Nord-Westphalie constitue un élément essentiel pour une administration régionale durable. Les premiers éléments de base pour une administration régionale climatiquement neutre ont été fixés dans le cadre du Plan pour le Climat de Rhénanie-du-Nord-Westphalie adopté le 16/6/2015 par le gouvernement régional. Un concept d'ensemble pour une administration climatiquement neutre doit être mis sur pied sur cette base. Il s'agit en particulier, outre le thème du bâtiment climatiquement neutre, du développement des énergies renouvelables sur les terrains appartenant à la région et de la neutralité climatique de la mobilité professionnelle.

Les processus de travail au sein des autorités régionales doivent également être organisés dans le respect de l'environnement (par ex. moyennant une diminution de la consommation d'eau et du volume de déchets).

Lors de l'organisation de manifestations, l'administration régionale s'orientera de manière renforcée sur le principe directeur pour une organisation durable des manifestations émanant de l'Agence fédérale de l'Environnement.

Pour l'organisation concrète des conditions de travail et des fonctionnaires au sein de l'administration régionale, les critères de durabilité devront être également pris en compte de manière renforcée, en concertation avec les syndicats, les représentants du personnel et les salariés. L'objectif est de permettre une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale ainsi que de la prise en charge de proches (soins), une augmentation de la part des femmes aux postes de direction, une plus grande flexibilité du temps de travail, une bonne gestion de la santé ainsi qu'un passage plus intelligent des collègues plus âgés vers la retraite. De bonnes conditions de départ dans la vie professionnelle pour les jeunes collègues sont également importantes, entre autre, par la prise en charge d'apprentis et la réduction des licenciements et surtout des licenciements sans raison objective. Il est possible d'atteindre ces objectifs en modifiant des lois, des directives ou des décrets ou en adoptant des accords de services. Par ailleurs, les mesures destinées à augmenter la part des citoyennes et des citoyens issus de l'immigration dans le service public sont poursuivies.

Les communes de la région sont incitées à donner à leur action administrative une orientation durable et à se référer, le cas échéant et dans la mesure du possible, aux mesures prises au niveau régional.

7. Bonn - un centre en faveur de la durabilité

La ville fédérale de Bonn est le site le plus important des Nations unies en matière de durabilité. Bonn est le siège de nombreuses organisations des Nations unies comme le Secrétariat de la

Convention cadre pour le Climat et le Secrétariat de la Convention des Nations unies pour la Lutte contre la Désertification, d'autres organisations internationales comme le Conseil mondial de la Biodiversité IPBES, d'institutions allemandes actives au niveau international comme les ministères fédéraux de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sécurité des réacteurs (BMUB) et pour la coopération économique et le développement (BMZ) et de la Société allemande pour la coopération internationale (*Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, GIZ*), des organisations internationales de la société civile comme le Conseil international pour les initiatives environnementales locales ICLEI (*Local Governments for Sustainability*) et Germanwatch ainsi que des institutions scientifiques comme l'Institut allemand pour la politique de développement (*Deutsche Institut für Entwicklungspolitik, DIE*), le Centre de recherche sur le Développement (*Zentrum für Entwicklungsforschung, ZEF*) et le *Bonn International Center for Conversion* (BICC) qui travaillent dans de nombreux réseaux internationaux sur des thèmes globaux majeurs comme la protection du climat, la biodiversité, l'Agenda Post 2015 pour le développement durable et les approches durables dans les villes et les mégapoles du monde.

Avec l'installation du Centre de Connaissances pour le Développement Durable (*Knowledge Center for Sustainable Development*) de l'Ecole des Cadres des Nations Unies (*UN System Staff College, UNSSC*) en janvier 2016 et la mise en place imminente de de l'antenne régionale Stratégies de Durabilité Ouest (*RENN West*) en principe à partir de septembre 2016 le site de la durabilité de Bonn national et international va encore se renforcer.

Outre le gouvernement fédéral, la région de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la ville de Bonn soutiennent également de nombreux acteurs de Bonn dans le domaine de la durabilité, par ex. la région est l'associée du DIE et soutient la Fondation Environnement et Développement NRW (*Stiftung Umwelt und Entwicklung NRW*) et la Fondation Développement et Paix (*Stiftung Entwicklung und Frieden*). Nombre d'acteurs de Bonn du domaine de la durabilité s'engagent également dans des groupes de discussion, des projets, des laboratoires et des initiatives, qui montrent déjà des effets à Bonn et dans les environs, et dont le potentiel pour toute la Rhénanie-du-Nord-Westphalie est encore trop peu exploité.

La masse des connaissances spécifiques, les nombreuses bonnes idées et expériences, les réseaux internationaux et nationaux importants et l'engagement de tous ces acteurs dans le domaine de la durabilité doivent être renforcés à l'avenir et utilisés au service de la politique de durabilité de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. La Conférence pour la Transformation globale (*Bonn Conference for Global Transformation*) organisée par le gouvernement régional et la Société allemande de coopération internationale qui soutient un échange de pratiques à l'échelle internationale peut servir de plateforme d'échange importante. La conférence régionale Ouest pour la mise à jour de la stratégie de durabilité nationale s'est tenue également à Bonn en janvier 2016.

D. Mise à jour et Reporting

La stratégie de durabilité de Rhénanie-du-Nord-Westphalie doit constituer un cadre d'orientation stable à long terme pour le développement régional et la politique régionale. Pour remplir cette fonction, il est nécessaire d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie à l'aide d'un reporting régulier.

Il convient par ailleurs d'examiner périodiquement si, et comment, la présente stratégie peut être développée sans abandonner l'objectif d'un cadre d'orientation stable à long terme. La stratégie a cependant l'ambition de prendre dès maintenant en compte au niveau conceptionnel les développements futurs prévisibles de la région. Il y aura cependant certainement des modifications des conditions générales qui ne sont pas prévues aujourd'hui. C'est pourquoi, compte tenu également du fait que le développement durable est un processus, des mises à jour périodiques apparaissent nécessaires.

Afin d'assurer une large acceptation des orientations à long terme de la stratégie en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le reporting sur la durabilité doit être fondé sur une large base de données objectives. Le développement de la stratégie doit avoir lieu dans le cadre d'un processus ouvert auquel toutes les forces sociales régionales peuvent contribuer.

I. Rapports d'avancement du gouvernement régional sur la stratégie de durabilité

Une fois par législature, pour la première fois en 2020, le gouvernement régional présentera à l'opinion publique un rapport sur l'avancement de la stratégie de durabilité de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Ce rapport présentera, d'une part, l'évolution des indicateurs de durabilité de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. La base du rapport sera constituée par les données collectées par l'Agence régionale *Landesbetrieb Information und Technik NRW* (IT.NRW). D'autre part, le rapport d'avancement concernera également l'évolution des axes prioritaires et l'utilisation des instruments de mise en œuvre interdisciplinaire. Enfin, le rapport d'avancement servira également au développement ultérieur de la stratégie, par ex. le cas échéant l'identification des nouveaux défis, la modification de la liste des priorités et des champs d'action, le contrôle et, éventuellement, la modification du cadre institutionnel ou des instruments de mise en œuvre, la mise à jour des objectifs et l'élaboration de mesures supplémentaires pour atteindre les objectifs.

II. Rapports sur les indicateurs de durabilité de IT.NRW

IT.NRW établit environ tous les deux ans, à la demande du gouvernement régional, des rapports sur les indicateurs de durabilité qui présentent de manière claire l'évolution des indicateurs convenus en tenant compte des objectifs fixés. Pour ce faire, IT.NRW s'appuie de manière rigoureuse sur les rapports concernant les indicateurs de l'Office fédéral des Statistiques (*Statistisches Bundesamt*) dans le contexte de la stratégie nationale de durabilité. Un rapport sur deux sera associé au rapport d'avancement du gouvernement régional. Sur le site www.nachhaltigkeitsindikatoren.nrw.de, IT.NRW met également à disposition, entre les rapports, des données actualisées sur les indicateurs de développement durable de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

III. Mécanismes de participation dans le cadre de la mise à jour de la stratégie

Pour préparer le rapport d'avancement sur la stratégie de durabilité de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, une consultation publique aura lieu avec la participation de la société civile, des communes, des milieux économiques et de la recherche, afin de réaliser l'évaluation de la stratégie sur une large base et de recueillir de bonnes idées pour la développer. Les congrès annuels sur la durabilité et le portail de durabilité de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (www.nachhaltigkeit.nrw.de) seront des plateformes d'échange importantes pour la mise à jour

de la stratégie.

Annexe à la Stratégie de durabilité

I. Domaines couverts par les indicateurs de la stratégie nationale de durabilité (2014)

1. Préservation des ressources
2. Protection du climat
3. Énergies renouvelables
4. Utilisation des surfaces
5. Biodiversité
6. Dette publique
7. Assurer l'avenir économique
8. Innovation
9. Éducation
10. Performance économique
11. Mobilité
12. Agriculture
13. Pollution atmosphérique
14. Santé et alimentation
15. Criminalité
16. Emploi
17. Perspectives pour les familles
18. Égalité des chances
19. Intégration
20. Coopération au développement
21. Ouvrir les marchés

II. Les Objectifs de développement durable (ODD) – Sustainable Development Goals (SDGs)

1. Mettre fin à la pauvreté, sous toutes ses formes, partout
2. Éradiquer la faim, garantir la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable,
3. Garantir la bonne santé, promouvoir le bien-être de tous à tous les âges, éradiquer les principales maladies,
4. Garantir une éducation de qualité, sans exclusion, équitable, avec possibilités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie,
5. Égalité des genres: parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles,
6. Eau pure et hygiène: assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous,
7. Garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable, moderne, pour tous,
8. Travail de qualité et économie: promouvoir une croissance économique soutenue, sans exclusion, viable, le plein emploi productif, un travail décent pour tous,
9. Innovation et infrastructures de qualité: construire des infrastructures résilientes, promouvoir l'industrialisation, sans exclusion, et durable, et encourager l'innovation,
10. Réduire les inégalités, au sein des pays et d'un pays à l'autre,
11. Villes et communautés durables: faire des villes et des établissements humains des endroits sans exclusion, sûrs, résilients et durables,
12. Consommation responsable: garantir des modèles durables de consommation et de production ,
13. Agir d'urgence contre le changement climatique et ses impacts,
14. Océans durables: préserver et utiliser de manière durable les océans, mers et ressources marines pour le développement durable,
15. Exploitation du sol durable: protéger, restaurer et promouvoir une utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer les forêts de manière durable, lutter contre la désertification,

- stopper et remédier à la dégradation des terres, et mettre fin à la perte de la biodiversité,
16. Paix et justice: promouvoir des sociétés pacifiques, sans exclusion, dans le cadre du développement durable, permettre un accès à la justice pour tous, et mettre en place des institutions efficaces, responsables, et sans exclusion, à tous les niveaux,
 17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

La communication sur la durabilité

www.nachhaltigkeit.nrw.de

En raison de son côté abstrait et complexe ainsi que de son lien avec de nombreux et divers aspects de la vie et de la politique, le thème de la durabilité n'est pas facile à saisir. Grâce au fait que le site internet existant de la Stratégie de Durabilité Rhénanie-du-Nord-Westphalie www.nachhaltigkeit.nrw.de sous l'égide du Ministère de la Protection du Climat, de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Protection de la Nature et du Consommateur soit devenu un portail –NRW de la durabilité, l'accès aux informations concernant la durabilité devrait être facilité. Par le biais d'un intense travail de réseau un lien étroit devrait être également tissé avec les activités de communication d'autres acteurs de la durabilité.